

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

2015

Secrétariat général de la FAS

www.fas-ne.ch

Traite des êtres humains - TEH

www.traite-des-etres-humains.ch

Centre de consultation LAVI

www.lavi-ne.ch

Service de consultation conjugale

www.consultations-conjugales.ch/

Centrevue

autonomie et intégration pour personnes aveugles et malvoyantes

www.centrevue.ch

Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale - FAS

Mot du président de la FAS

Une transition : c'est ce qui caractérise l'année 2015.

Sur mandat du Conseil de Fondation, le Bureau de la FAS a poursuivi le grand chantier de la réforme de ses structures et de sa gouvernance, avec l'appui motivé de son directeur, Monsieur Roberto Rossi, et avec la collaboration des trois présidents des Comités de gestion (COGE). Ce chantier est malheureusement resté inachevé, à cause de l'état de santé de Monsieur Rossi et des très longues absences que sa maladie a entraînées durant toute l'année 2015. Finalement et sur proposition de son Bureau, le Conseil de fondation a dû se résoudre à se séparer du directeur, dont le contrat prend fin officiellement le 31 mai 2016. Ces absences durables ont mis en relief la fragilité – pour ne pas dire faiblesse – des structures de la FAS. C'est donc avec une conviction renforcée que le Bureau reprendra le chantier des réformes avec le nouveau directeur, dès la mi-2016; il pourra nourrir sa réflexion des expériences vécues ces derniers mois, des constats Monsieur Yves Scheurer, mandaté par le Bureau (voir ci-après), et en tenant compte naturellement des avis des autres intervenants dans ce processus.

Pour suppléer l'absence de Monsieur Roberto Rossi, le Bureau a donné mandat à Monsieur Yves Scheurer, ancien chef du Service communal de l'action sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Son mandat à temps partiel vise pour l'essentiel à servir de relai entre les entités de la FAS et son Bureau, à soutenir les responsables des entités et à participer à leur colloque de direction périodique, à exercer une veille attentive sur les questions de gouvernance de la FAS, à conduire certains dossiers pour le Bureau et à participer à ses séances sur invitation de celui-ci. Cette collaboration fructueuse est destinée à se poursuivre au moins jusqu'à l'entrée en charge du nouveau directeur.

La FAS tient à adresser ici publiquement ses remerciements à Monsieur Roberto Rossi, qui avait pris ses fonctions de directeur en octobre 2012 ; ses compétences et son engagement enthousiaste méritent d'être soulignés. Seule sa maladie a conduit à la décision de se séparer de lui. Nos vœux sincères pour une guérison durable et une carrière poursuivie avec succès en d'autres lieux l'accompagnent. Du reste, l'absence durable de Monsieur Rossi à la direction de la FAS explique que « Le mot du directeur de la FAS », usuel au début ce rapport d'activité, soit lui aussi absent. En lieu et place, nous publions le communiqué de presse qui a précédé l'entrée en fonction du nouveau directeur, Monsieur Steve Rufenacht.

En dépit des sujets de préoccupation évoqués plus haut, la FAS présente en 2015 des comptes qui se soldent par un résultat positif. Ce fait mérite d'être souligné, après les soucis d'ordre financier qui avaient été évoqués dans le rapport d'activité de l'année précédente et qui avaient conduit notre Autorité de surveillance à demander des renseignements complémentaires. Elle a pu être rassurée en cours d'année sous revue et n'aura pas besoin de s'inquiéter à la lecture de nos comptes de résultats et bilan 2015. Ce constat me donne l'occasion de remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la FAS pour leur engagement, de même que les membres des comités de gestion et du Bureau du Conseil. Je sais qu'ils ont dû « se serrer les coudes » ; mais grâce à leur professionnalisme, les prestations de la FAS au public, tant du Service de consultation conjugale que du Centre de consultation LAVI, de Centrevue et de la TEH, ont continué d'être offertes avec les mêmes qualités. Les rapports d'activité qui suivent en témoignent. Je tiens enfin à associer à ces remerciements nos deux secrétaires du Secrétariat général, sans qui la FAS n'aurait pas « tenu le choc » de cette transition difficile.

Le président de la FAS
Jacques-André Guy

Communiqué de presse

Nouveau directeur à la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)

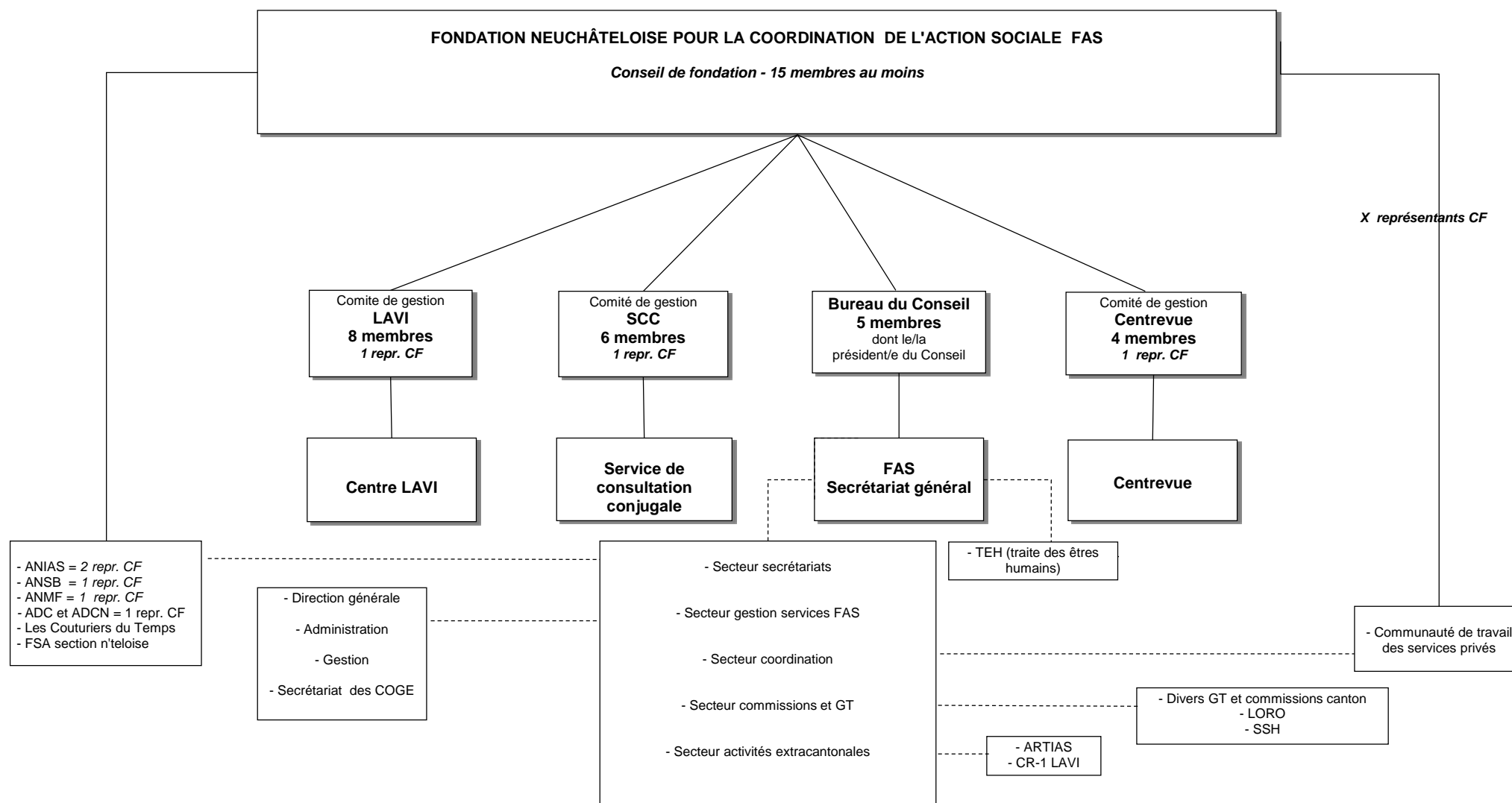
La FAS offre un soutien direct, spécialisé et confidentiel aux personnes victimes d'infraction (Centre LAVI), aux personnes aveugles et malvoyantes (Centrevue), aux couples en difficulté (Service de consultation conjugale) et aux professionnels concernés par la traite des êtres humains. La FAS offre en outre un cadre juridique, administratif aux institutions sociales qui le désirent, et assure la coordination de l'action sociale privée dans le canton de Neuchâtel.

Suite au départ de son directeur Monsieur Roberto Rossi pour cause de maladie, le Conseil de Fondation de la FAS vient de nommer M. Steve Rufenacht comme nouveau directeur. Âgé de 44 ans, M. Steve Rufenacht a fait une carrière dans le canton de Neuchâtel et d'autres cantons romands, tant dans le secteur social public que privé (service d'aide familiale, service de protection de l'adulte et de la jeunesse, office cantonal des curatelles et tutelles professionnelles, service social d'une grande entreprise privée). Il est au bénéfice de plusieurs formations dans les domaines juridique et social ou politique, sanctionnées par divers diplômes – dont ceux d'assistant social HES et de Praticien formateur HES – et certificats, en particulier un CAS Gestion d'équipe et conduite de projets (HES-SO Delémont) et un CAS Politique sociales (IDEAP Lausanne). En sa qualité de professionnel du domaine social avec une expérience confirmée dans le milieu de la protection de l'adulte, la conduite de projets et la gestion d'équipe, M. Rufenacht est parfaitement préparé pour diriger avec compétence la FAS.

M. Rufenacht prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} juin 2016. Le Conseil de Fondation et les institutions qui lui sont rattachées se réjouissent d'ores et déjà de travailler avec lui.

Neuchâtel, le 18 avril 2016

Organigramme de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale - FAS



Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale - FAS

Au 31 décembre 2015, la FAS, dans son ensemble, employait 34 personnes, dont 27 pour une moyenne de 17,67 postes de travail (EPT) et 7 rétribuées à l'heure, ce qui représente :

Secrétariat général de la FAS – personnel au 31.12.2015 :

| | | | | |
|-----|------------|--------------------|-----------------------|-------|
| M. | Roberto | Rossi | directeur | 100 % |
| Mme | Karine | Gobetti | chargée de projet TEH | 60 % |
| Mme | Marguerite | Horisberger | secrétaire comptable | 60 % |
| Mme | Viviana | Maini | secrétaire | 90 % |

Centre LAVI – personnel au 31.12.2015 :

| | | | | |
|-----|-----------|------------------------|--|------|
| M. | Olivier | Robert | directeur (50 %) et intervenant (30 %) | 80 % |
| M. | Lukas | Stalder | intervenant à La Chaux-de-Fonds | 70 % |
| Mme | Line | Voegtli Demarle | intervenante à La Chaux-de-Fonds (jusqu'au 31.10.2015) | 60 % |
| Mme | Vanessa | Geronimi | intervenante à La Chaux-de-Fonds (dès le 01.11.2015) | 60 % |
| Mme | Barbara | Caso | intervenante à Neuchâtel | 80 % |
| Mme | Valentine | De Reynier | intervenante à Neuchâtel | 60 % |
| Mme | Catherine | Félix | intervenante à Neuchâtel | 60 % |
| Mme | Marina | Gindrat | secrétaire à La Chaux-de-Fonds | 50 % |
| Mme | Dominique | Matthey | secrétaire à Neuchâtel | 60 % |
| Mme | Sibylle | Rognon | secrétaire à Neuchâtel | 30 % |

SCC – personnel au 31.12.2015 :

| | | | | |
|-----|----------|-----------------------|--|-----------|
| Mme | Danièle | Blaser-Reymond | conseillère conjugale à Neuchâtel | 30 % |
| Mme | Murielle | Hofer Burgat | conseillère conjugale à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds | 30 % |
| Mme | Maryse | Burnat-Chauvy | stagiaire conseillère conjugale à Neuchâtel (jusqu'au 31.10.2015) | à l'heure |

Centrevue – personnel au 31.12. 2015:

| | | | | |
|-----|------------|------------------|---|--------|
| M. | Olivier | Blaser | directeur | 80 % |
| Mme | Christine | Noirjean | directrice-adjointe (30 %) et assistante sociale (60 %) | 90 % |
| Mme | Emmanuelle | Fellay | assistante sociale | 70 % |
| Mme | Sarah | Garcia | assistante sociale | 90 % |
| Mme | Séverine | Schneiter | assistante sociale | 50 % |
| Mme | France | Fasquel | ergothérapeute | 55 % |
| Mme | Tanja | Gerber | ergothérapeute | 70 % |
| M. | Benoît | Lepert | ergothérapeute | 80 % |
| Mme | Silvia | Rodriguez | ergothérapeute | 60 % |
| Mme | Nathalie | Haussener | secrétaire | 55 % |
| Mme | Brigitte | Zmoos | secrétaire | 60 % |
| Mme | Léonie | Frochaux | stagiaire employée de commerce | 87.5 % |

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

**Secrétariat général
de la FAS**

**Rapport d'activité 2015
Comptes et bilan**

Ce rapport a été adopté par le Bureau du Conseil le 26.04.2016

Comité de gestion du secrétariat (Bureau du Conseil) et Conseil de Fondation

Le Bureau du Conseil de la FAS a adopté les comptes 2014 et le budget 2016.

Il s'est réuni à quatre reprises en séances officielles et 8 fois à huis-clos ; les sujets suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Le suivi des activités des services de la FAS et du secrétariat
- Le soutien aux responsables de services et au secrétariat
- L'évolution des absences du directeur et les conséquences de celles-ci sur la marche de la FAS
- La recherche d'un mandataire à temps partiel pour couvrir certaines activités de direction et appuyer le Bureau, le secrétariat et les services
- Les démarches en vue du remplacement du directeur

Le Conseil de Fondation s'est réuni à deux reprises. Sur la base des recommandations des comités de gestion et du Bureau du Conseil, il a pris les décisions suivantes :

- Adoption des comptes 2014 et du budget 2016
- La résiliation du contrat de travail du directeur

Vie du service

Mandats externes confiés au secrétariat

En 2015 ce secteur a représenté le 11 % des activités du secrétariat général. Les collaborations continuent positivement et nous remercions les entités qui nous confient leur administration et pour la confiance qu'elles nous témoignent. En 2015, la Fédération Suisse des aveugles et malvoyants (FSA) nous a confié la tenue de la comptabilité de la section neuchâteloise.

- **ANIAS** (Association neuchâteloise des institutions d'action sociale)

La collaboration avec l'association continue de se dérouler parfaitement tant au niveau du courriel de l'ANIAS (newsletter) que du bulletin et la tenue de la comptabilité.

- **ANSB** (Association neuchâteloise de services bénévoles)

La tenue de la comptabilité nous est toujours confiée. La participation des permanents de l'ANSB à cette activité nous est précieuse.

- **ADC – ADCN** (Association pour la Défense des Chômeurs)

La gestion des salaires est maintenue.

- **Les Couturiers du Temps**

Le mandat de la gestion des salaires continue.

- **Procap**

Le mandat de la gestion des salaires de Procap se poursuit.

- **ANMF** (Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale)

La FAS assure la réception des appels et la planification des rendez-vous. Pour mémoire la consultation conjugale et la médiation familiale se partagent les mêmes locaux.

- **FSA** (Fédération Suisse des aveugles et malvoyants)

La section neuchâteloise a confié la tenue de sa comptabilité dès le 16.03.2015

Services directement subordonnés à la direction de la FAS

En 2015, ce secteur d'activité a représenté environ 43 % de l'ensemble du travail du secrétariat général. Les activités du centre LAVI, de la TEH, de Centrevue et du service de consultation conjugale font l'objet d'un rapport distinct.

Point de contact pour les victimes de coercition à des fins d'assistance.

22 personnes, victimes de mesures de coercition à des fins de placements, ont bénéficié d'un conseil et d'une orientation. 10 de ces personnes ont été prises en charge par le centre LAVI.

Administration

Cette partie de l'activité représente pour l'année 2015, environ 46 % du temps de travail et comprend les tâches administratives courantes pour l'ensemble de la FAS, de coordination et de collaboration entre les services privés et la mise à jour du Guide social romand.

Liste des collaborations

En 2015, la communauté de travail des services privés (ANMF, ANSB, Caritas, CORA, CSP, FAS, Office social, Pro Infirmis, Pro Senectute et Serei) s'est réunie à deux reprises.

Le principal thème abordé lors des rencontres de cette communauté a été le suivant :

- Le renouvellement des postes informatiques et de la téléphonie en 2016

La FAS est représentée dans diverses commissions, groupes de travail et comités en lien avec les questions de coordination et de collaboration d'une part et avec les activités du secteur de gestion d'autre part.

En 2015, malgré une représentation réduite pour des raisons expliquées plus haut, elle continue à participer aux groupes de travail ci-après :

- Commission cantonale de l'action sociale
- Communauté de travail pour l'intégration des étrangers et la cohésion multiculturelle
- Groupe de travail de la Dîme de l'alcool
- Commission de répartition neuchâteloise de la Loterie Romande
- Fondation Julie de Bosset
- Mécanisme de coordination cantonal en matière de traite des êtres humains
- Comité de l'Association Romande et Tessinoise des Institutions de l'Action Sociale (ARTIAS) ainsi qu'au sein du groupe de travail romand qui gère le Guide Social Romand de l'ARTIAS
- Commission Régionale 1 des cantons latins pour la LAVI
- La Fondation représente Centrevue dans le consortium de l'UCBA qui consolide les différentes données statistiques permettant l'obtention du subventionnement OFAS au sens de l'art. 74 LAI
- Groupe de travail "surmonter les crises de vie et prévenir le suicide"
- Comité de direction et conseil de fondation de la fondation en faveur des adultes en difficultés sociales – FADS

Tableau de répartition des activités du secrétariat général de la FAS

Ce tableau est un récapitulatif des heures effectuées par le secrétariat. Les relevés sont sensiblement identiques à ceux des années précédentes et ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

| | DIRECTION | SECRETARIAT | RESPONSABLE DE PROJETS |
|---|------------------|--------------------|-------------------------------|
| | 1 EPT | 1,5 EPT | 0,6 EPT |
| 1. Mandats externes confiés au secrétariat : | 0.00 % | 11.00 % | 0.00 % |
| ANIAS | - | 2.86 % | - |
| Procap | - | 0.33 % | - |
| ANSB | - | 1.87 % | - |
| ANMF | - | 2.86 % | - |
| ADC N'tel et La Chaux-de-Fonds | - | 0.77 % | - |
| Les Couturiers du Temps | - | 0.66 % | - |
| FSA – Neuchâtel | - | 1.65 % | - |
| 2. Services subordonnés à la FAS : | 27 % | 43.00 % | 100.00% |
| Centrevue | 6.75 % | 13.33 % | - |
| LAVI | 16.20 % | 14.62 % | - |
| SCC | 2.97 % | 12.47 % | - |
| Chargée de projets TEH | 1.08 % | 2.58 % | 100 % |
| 3. Secrétariat général de la FAS : | 73 % | 46.00 % | 0 % |
| Administration | 66.43 % | 43.70 % | - |
| Coordination services privés | 2.92 % | 1.84 % | - |
| Représentations | 2.92 % | - | - |
| Chargée de projets GSR | 0.00 % | 0.46 % | - |
| Activités extra cantonales | 0.73 % | - | - |

Bilan comptable du secrétariat général de la FAS

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|----------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | 2014 | 2015 | | 2014 | 2015 |
| CCP | 74'761.18 | 175'890.63 | Prêt hypothécaire | 700'000.00 | 700'000.00 |
| CCP Deposito | 3'476.80 | 3'481.20 | Créanciers | - | - |
| Immeuble | 885'000.00 | 885'000.00 | Prêt Prévoyance.ne | 85'761.45 | 77'483.70 |
| BCN cpte courant | 6'984.55 | 24'502.95 | Passifs transitoires | 12'994.19 | 65'568.15 |
| BCN - cpte épargne | 6'424.65 | 6'430.90 | Prêt de la République et Canton | 100'000.00 | 100'000.00 |
| BCN cpte épargne Fondation | 8'325.00 | 8'333.15 | Réserves affectées : | | |
| Plan épargne Fondation | 103'350.45 | 103'451.25 | Réserve inform.+ 50ème | 29'848.00 | 29'848.00 |
| Avances Centrevue | - | - | Réserve développement FAS | 44'138.01 | 44'138.01 |
| Caisse | 579.00 | 480.55 | Réserve LAVI | - | - |
| Débiteurs | 150'158.75 | 90'131.15 | Réserve équipement - mobilier | - | - |
| Impôt anticipé | 318.01 | 318.06 | Réserve formation | - | - |
| Stock moyens auxiliaires | - | - | Réserve logiciel & informatique | - | - |
| Actifs transitoires | 9'968.00 | 17'036.85 | Réserve publicité | - | - |
| Mobilier - matériel | 1.00 | 1.00 | Réserve groupe de parole | - | - |
| Moyens auxiliaires expo | - | - | Réserve stagiaire | - | - |
| | | | Réserve aides directes | - | - |
| | | | Réserve coordination services privés | 31'562.95 | 31'562.95 |
| | | | Réserve immeuble | 27'358.80 | 46'111.80 |
| | | | Réserve matériel de réadaptation | - | - |
| | | | Réserve projet ABAPlans | - | - |
| | | | Réserve traite des êtres humains | 15'121.95 | 16'233.10 |
| | | | Réserve Abacus | 67'130.85 | 50'714.00 |
| | | | Capital | 28'212.30 | 34'931.19 |
| | | | Capital Fondation | 100'500.00 | 100'500.00 |
| Excédent de charges | - | - | Excédent de recettes | 6'718.89 | 17'966.79 |
| TOTAUX | 1'249'347.39 | 1'315'057.69 | | 1'249'347.39 | 1'315'057.69 |

FAS – au terme de l'exercice l'excédent de recettes pour la FAS s'élève à Fr. 17'966.79. Il est attribué en totalité au capital.

Comptes du secrétariat général de la FAS

| | Comptes 2014 | Budget 2015 | Comptes 2015 | Dont TEH |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat | 6'718.89 | -18'700.00 | 17'966.79 | - |
| Total des charges | 704'831.06 | 476'000.00 | 621'624.61 | 100'300.00 |
| Total des recettes | 711'549.95 | 457'300.00 | 639'591.40 | 100'300.00 |
| 30 PERSONNEL | 436'513.80 | 356'800.00 | 413'470.65 | 86'209.40 |
| 300 SALAIRES | 346'122.85 | 282'600.00 | 288'323.10 | 60'334.25 |
| 1 Direction | 144'352.75 | 145'500.00 | 145'343.35 | - |
| 2 Responsable projets-intervenant-conseillères | 75'420.20 | - | 69'489.25 | 69'489.25 |
| 3 Administration | 124'624.55 | 135'500.00 | 137'350.70 | - |
| 4 Stagiaire | - | - | - | - |
| 5 Conciergerie | 1'725.35 | 1'600.00 | 1'134.90 | - |
| 8 Mandat extraordinaire | - | - | 10'200.00 | - |
| 9 Indemnités maladie-accident-APG-AMat | - | - | -75'195.10 | -9'155.00 |
| 31 CHARGES SOCIALES | 84'060.05 | 70'200.00 | 120'486.25 | 22'752.25 |
| 310 Charges sociales | 79'500.05 | 66'000.00 | 73'846.25 | 17'947.25 |
| LPP - Recapitalisation | 4'560.00 | 4'200.00 | 46'640.00 | 4'805.00 |
| 32 CHARGES DU PERSONNEL | 6'330.90 | 4'000.00 | 4'661.30 | 3'122.90 |
| 320 Formation et perfectionnement | 905.00 | 1'500.00 | 1'673.80 | 1'300.00 |
| 330 Frais de déplacements | 5'425.90 | 2'500.00 | 2'987.50 | 1'822.90 |
| 40 CHARGES D'EXPLOITATION | 268'317.26 | 119'200.00 | 166'083.96 | 14'090.60 |
| 400 Loyers et charges | 19'745.15 | 19'000.00 | 20'424.35 | 3'000.00 |
| 410 Equipement de bureau | 153.35 | 2'000.00 | 788.70 | 788.70 |
| 420 Matériel de bureau | 5'139.26 | 6'000.00 | 1'920.31 | 311.70 |
| 430 Téléphones, alarmes, ports et taxes | 853.90 | 1'500.00 | 1'163.95 | 358.10 |
| Communication, relations publiques | - | - | - | - |
| 440 Assurances choses + RC | 757.25 | 1'000.00 | 700.95 | 150.00 |
| 450 Abonnements, cotisations, bibliothèque, documentation | 1'281.00 | 1'500.00 | 1'281.00 | - |
| 460 Maintenance, redevance et frais informatique | 59'188.45 | 12'500.00 | 32'969.30 | 2'308.00 |
| 470 Frais de gérance | - | - | - | - |
| Groupe de parole | - | - | - | - |
| Dépenses projets | 1'180.00 | - | - | - |
| Redevance UCBA | - | - | - | - |
| Achats moyens auxiliaires | - | - | - | - |
| Variation stock moyens auxiliaires | - | - | - | - |
| Aides et réadaptation individuelles | - | - | - | - |
| Achat matériel démonstration | - | - | - | - |
| Camp enfants | - | - | - | - |
| Cours et réadaptation | - | - | - | - |
| Rapport annuel clients | - | - | - | - |
| Informatique services privés | 66'000.00 | 66'000.00 | 88'000.00 | - |
| 480 Frais séances, frais divers, révision compta | 4'920.30 | 6'000.00 | 14'293.60 | 1'862.95 |
| Intérêts et caution sur prêt LPP | 3'821.85 | - | 3'430.65 | - |
| Tenue de secrétariat | - | - | - | 4'200.00 |
| 490 Amortissements | - | - | - | - |
| Perte sur débiteurs | - | 3'700.00 | - | - |
| Virements aux fonds de réserve | 105'276.75 | - | 1'111.15 | 1'111.15 |
| 50 PRESTATIONS D'AIDE | - | - | - | - |
| 512 Aides immédiates | - | - | - | - |
| 515 Aides à plus long terme | - | - | - | - |
| 520 Contributions intercantionales | - | - | - | - |
| 60 SUBVENTIONS, GERANCES, HONORAIRES, DON | 711'549.95 | 457'300.00 | 597'521.40 | 100'300.00 |
| 600 Subventions | 477'000.00 | 376'000.00 | 477'000.00 | 100'000.00 |
| Dont : subvention OFAS | - | - | - | - |
| subvention canton | 477'000.00 | - | 477'000.00 | 100'000.00 |
| subvention communes | - | - | - | - |
| 602 Remboursement des aides | - | - | - | - |
| Recettes contributions intercantionales | - | - | - | - |
| 610 Recettes LAMal | - | - | - | - |
| Recettes détection précoce AI | - | - | - | - |
| Informatique, services privés | 66'000.00 | 66'000.00 | 88'000.00 | - |
| 610 Prestations facturées à des tiers | 17'224.60 | 15'000.00 | 15'155.20 | - |
| 620 Mandats | 922.00 | - | 802.00 | 300.00 |
| Recettes facturation clients Centrevue | - | - | - | - |
| Ventes moyens auxiliaires | - | - | - | - |
| Cours et locomotion | - | - | - | - |
| Recettes projets | - | - | - | - |
| 630 Honoraires | - | - | - | - |
| Groupe de parole | - | - | - | - |
| Recettes locatives | - | - | - | - |
| 640 Don | - | - | - | - |
| 640 Don LoRo | 112'000.00 | - | - | - |
| Legs | - | - | - | - |
| 650 Intérêts | 354.20 | 300.00 | 147.35 | - |
| Prélèvements des fonds de réserve | 38'049.15 | - | 16'416.85 | - |
| 670 Camp enfants | - | - | - | - |
| 70 IMMEUBLE | - | - | - | - |
| 750 Recettes sur immeuble | 42'070.00 | - | 42'070.00 | - |
| 750 Charges sur immeuble | 40'962.30 | - | 23'317.00 | - |
| Virement / prélèvement au fonds de réserve immeuble | 1'107.70 | - | 18'753.00 | - |

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Mission pour les cantons de Suisse
latine dans le domaine de la traite des
êtres humains

Rapport d'activité 2015

(les comptes et bilan de la traite des êtres humains sont
intégrés dans ceux du secrétariat général de la FAS)

Ce rapport a été adopté par le Bureau du Conseil le 26.04.2016

Préambule

Le 1^{er} janvier 2014, le Groupement des services de l'action et d'aide sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin (GRAS) a confié à la FAS le mandat de mise en place d'un poste à 60 % de chargée de mission pour les cantons de Suisse latine dans le domaine de la traite des êtres humains (TEH). Le présent rapport d'activités a donc pour objet la deuxième année d'exécution de ce mandat.

Avant de détailler les activités conduites, les partenariats mis en œuvre et les pistes d'actions préconisées, il est à relever que la détection des victimes en Suisse reste difficile et problématique. Au vu du nombre limité de victimes détectées (statistiques ci-dessous), on pourrait imaginer que notre pays n'est que peu touché par ce fléau. Néanmoins, il serait erroné de penser que la Suisse est plus épargnée par ce phénomène que ses voisins européens. Dans son rapport d'évaluation de la Suisse de juillet 2015, le groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a mentionné plusieurs recommandations prioritaires que notre pays devrait appliquer afin notamment de parvenir à une meilleure détection des victimes (voir ci-dessous).

Il est indispensable que le personnel des instances concernées par la problématique de la traite des êtres humains, soit sensibilisé, informé et formé sur les critères d'identification. La sensibilisation des témoins potentiels (clients de prostituées, patrouilleurs scolaires, parents, voisins, consommateurs etc.) est également cruciale pour la détection de situations de traite des êtres humains. Une prise en charge comprenant un accompagnement et un soutien psychosocial avec un hébergement spécialisé est indispensable pour le rétablissement des victimes. En bénéficiant d'un temps de mise à l'abri et de repos nécessaire, la victime de traite des êtres humains pourra récupérer, échapper à l'influence des trafiquants et prendre la décision de coopérer ou non avec les autorités.

Éléments chiffrés au niveau mondial

Selon l'organisation internationale du travail (OIT), l'attention portée à l'exploitation de la force de travail est largement insuffisante. L'OIT avance le chiffre de 21 millions de personnes maintenues exploitées en tant que main d'œuvre. 11,4 millions de femmes et de filles et 9,5 millions d'hommes et de garçons. Près de 19 millions d'entre elles sont exploitées par des particuliers ou des entreprises privées et plus de 2 millions par un Etat ou des groupes rebelles. Parmi celles qui sont exploitées par des particuliers ou des entreprises, 4,5 millions subissent une exploitation sexuelle forcée. Dans l'économie privée, le travail forcé génère 150 milliards de dollars de profits illégaux par an. Outre l'industrie du sexe, leurs activités concernent l'agriculture, la gastronomie, le bâtiment, l'aide au ménage/l'aide aux personnes âgées chez les particuliers, le travail en usine, les conflits militaires et autres <http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/lang--fr/index.htm>

EVALUATION DE LA SUISSE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS PAR LE GROUPE D'EXPERTS DU CONSEIL DE L'EUROPE (GRETA)

Le groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a rendu son rapport d'évaluation en juillet 2015 concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Suisse. http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/trafficking/Docs/Reports/GRETA_2015_18_FGR_CHE_fr_w_cmnts.pdf.

Pour être efficace, et compte tenu des formes que peut prendre la traite, la stratégie de lutte doit être fondée sur une approche coordonnée et multidisciplinaire intégrant la prévention de la traite, la protection des droits des victimes et la poursuite des trafiquants. La Convention comporte plusieurs dispositions dans chacun de ces trois domaines et fait obligation aux États de prendre des mesures appropriées en partenariat avec la société civile et en coopération avec d'autres États.

Le GRETA relève que les autorités suisses ont pris plusieurs mesures importantes pour développer le cadre juridique et politique de la lutte contre la traite des êtres humains. Outre le fait d'ériger la traite en infraction, la législation accorde un certain nombre de droits aux victimes. Le premier plan d'action national contre la traite des êtres humains, qui a été adopté en 2012, couvre différents aspects de la lutte contre la traite. Au niveau fédéral, le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT), qui a été créé en 2003, coordonne l'action des différents acteurs et implique la participation d'organisations non gouvernementales. Plusieurs groupes de travail ont été créés dans le cadre du SCOTT afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'action national, dont un certain nombre ont été suspendus faute de moyens. Aussi le GRETA exhorte-t-il les autorités suisses à affecter des ressources suffisantes au SCOTT pour lui permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action national. Le GRETA appelle aussi les autorités à renforcer leur action pour faire face à la traite des enfants et à la traite aux fins d'exploitation par le travail. Il constate qu'un certain nombre d'aspects de la lutte contre la traite des êtres humains relève de la compétence des cantons. La plupart des cantons ont établi des mécanismes de coordination auxquels participent les principaux acteurs. Néanmoins, dans huit cantons, il n'existe pas de mécanisme de coordination; le GRETA souligne la nécessité de combler ce vide. Il suggère, selon la spécificité de chaque canton, d'associer les cantons les plus petits aux mécanismes des cantons voisins. Au niveau des victimes, le GRETA exhorte les autorités suisses à faire en sorte qu'un nombre de places suffisant soit mis à disposition à travers le pays, offrant des conditions de vie adéquates et adaptées aux besoins spécifiques des victimes de la traite. Il demande que les hommes victimes aient accès à un hébergement adapté et que les autorités suisses proposent une assistance spécifique pour les enfants victimes de la traite en tenant compte de leur situation particulière conformément à l'intérêt

supérieur de l'enfant. En ce qui concerne l'aide aux victimes, le GRETA considère que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour sensibiliser et/ou former en particulier les procureurs, juges, inspecteurs du travail, les agents chargés des demandeurs d'asile et des migrants irréguliers, le personnel d'assistance aux victimes de crimes, le personnel de protection de l'enfance, le personnel enseignant et les professionnels de la santé. Selon le GRETA, les victimes dont la traite a eu lieu à l'étranger qui séjournent en Suisse devraient être prises en charge par la Suisse comme c'est la pratique dans les autres pays européens. Ce soutien pourrait être mis en œuvre au travers de l'aide d'urgence prévue par la Constitution fédérale. Cependant de l'avis de la chargée de mission latine TEH et auteure du présent rapport, cette proposition n'est pas de nature à fournir une réponse adéquate aux besoins spécifiques de prise en charge des victimes de traite. La question de l'instance qui financerait une telle aide d'urgence – les cantons ou la Confédération – n'est, de plus, pas résolue. Enfin, ce type d'infraction n'est pas reconnu en tant que tel par la législation sur l'aide aux victimes (LAVI).

Le GRETA mentionne la mission intercantonale TEH dans son rapport (page 23 point 54) :

"L'ONG FIZ a conclu des protocoles d'accord avec 11 tables rondes cantonales en Suisse germanophone pour organiser l'orientation des femmes victimes de la traite vers son foyer spécialisé, situé à Zurich. Un système d'orientation similaire est développé en Suisse latine (c'est-à-dire la partie francophone du canton de Berne, et les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Tessin, du Valais et de Vaud) et, depuis janvier 2014, la Mission intercantonale dans le domaine de la traite des êtres humains a été confiée à la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS), dans le but d'améliorer la coordination entre les acteurs concernés pour mieux venir en aide aux victimes de la traite. Un poste à temps partiel (60 %) au sein de la FAS est financé par les autorités et 100 000 CHF (92 344 euros) ont été alloués par différents cantons concernés."

Statistiques suisses et monitoring : éléments à disposition

Les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique (**référence 2014**) en matière de traite des êtres humains sont les suivants :

46 infractions selon l'article 182 CP ont été enregistrées par la police. Les cantons les plus concernés sont Zurich, Berne, Genève et Bâle.

En ce qui concerne le profil des victimes: 80 à 90 % des cas sont des femmes âgées de 15 à 30 ans, en situation socio-économique précaire. Elles sont en majorité originaires de Hongrie, de Roumanie, de Bulgarie, de Slovaquie, de Thaïlande, de République Dominicaine, du Brésil et d'Erythrée.

Pour la même période, les auteurs d'infractions sont des hommes dans 66 à 75 % des cas et des femmes dans 25 à 33 % des cas, âgés de 16 à 72 ans. Ils sont principalement Hongrois, Suisses, Roumains, Bulgares, Italiens, Serbes/Kosovars.

15 condamnations définitives (entrées en force) ont été prononcées pour traite des êtres humains et 145 consultations ont été dispensées par les Centres LAVI.

Le FIZ Makasi de Zürich a pris en charge 122 victimes TEH dont 104 nouveaux cas. 44 d'entre eux ont été détectés par la police.

Depuis deux ans, les Centres LAVI latins ainsi que les Centres Solidarité Femmes de Fribourg et de Berne francophone fournissent à la chargée de mission TEH des données détaillées sur les victimes de TEH.

12 nouvelles situations ont été recensées en **2015** : 7 à Genève, 1 à Neuchâtel, 1 en Valais, 0 au Tessin, 0 dans le canton de Vaud, 0 au Jura, 2 Berne francophone et 1 sur Fribourg. Il s'agit de 4 cas d'exploitation sexuelle et de 8 cas d'exploitation de la force du travail. Les victimes sont 10 femmes et 2 hommes.

Le service d'accueil à bas-seuil pour migrant(e)s de l'Association ASTREE du Canton de Vaud a débuté en janvier 2015. Parmi les 43 personnes qui ont consulté ASTREE (40 femmes et 3 hommes) 17 nouveaux cas de traite des êtres humains ont été détectés : 8 victimes d'exploitation sexuelle, 8 victimes d'exploitation de la force de travail, 1 victime d'activités illicites forcées (homme). Les femmes victimes de traite et d'exploitation viennent principalement d'Ethiopie, du Cameroun et du Portugal. A partir du 15.06.2015, cette association a pu offrir aux victimes de traite un lieu d'hébergement sécurisé ouvert 24h/24h. Pendant l'année 2015, 6 victimes et 4 enfants ont pu être hébergés dans ce foyer.

Les juristes de la ligne téléphonique du Centre social protestant de Genève, pour victimes de traite des êtres humains et témoins, ont suivi 36 situations dont 6 mineurs et 7 relevant du droit d'asile **d'octobre 2014 à novembre 2015**. 23 cas d'exploitation de la force de travail, 9 cas d'exploitation sexuelle et 4 cas limites avec de forts soupçons ont été identifiés. Ces chiffres se regroupent en partie avec ceux du Centre LAVI excepté pour les mineurs et les cas d'asile.

En prenant connaissance de ces statistiques et de la nature des cas qu'elles recouvrent, il faut souligner qu'il est difficile de suivre le parcours des victimes durant tout le processus. En effet, les Centres LAVI ne sont pas toujours informés de l'évolution de ces situations. Ils sont souvent très impliqués au début de la prise en charge des victimes mais ne sont pas nécessairement tenus au courant du suivi et de l'issue de la procédure.

Les points suivants du rapport concernent les activités spécifiques conduites par la chargée de mission durant l'année 2015.

1. Contacts, conseils et coordination

Conseils et appuis aux professionnel(le)s de terrain

Tout au long de cette année, la chargée de mission a été régulièrement sollicitée par des professionnel(le)s de différents services afin de déterminer si certaines situations relevaient ou non de la traite des êtres humains.

Coordination des Centres LAVI et appui à leur action

Le groupe de travail composé d'un(e) intervenant(e)s LAVI spécialiste TEH par canton latin s'est réuni deux fois à l'initiative de la chargée de mission. Une première séance s'est déroulée en mars et a permis aux professionnel(le)s d'échanger sur les situations complexes de TEH et de recevoir des Informations actualisées sur cette thématique. Madame Claire Véry Potaux, chargée de programme et cheffe suppléante de l'organisation internationale des migrations de Berne (OIM), est venue pour parler des tendances européennes en matière de lutte contre la traite des êtres humains : elle a donné différentes informations utiles et pratiques sur ce thème. En septembre, ce groupe de travail a pu visiter le nouveau lieu d'hébergement et de consultations à bas seuil pour les victimes de traite des êtres humains ASTREE à Lausanne. Les intervenant(e)s présent(e)s ont eu l'occasion de discuter et d'échanger avec les deux directrices d'ASTREE, Mesdames Oriti et Ansermet.

Contacts particuliers et travaux conjoints avec différents partenaires

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La CDAS a accueilli favorablement la représentation de la chargée de mission en tant que déléguée de la CSOL-LAVI latine au groupe de pilotage du SCOTT. La CDAS a mené, au début 2015, un sondage relatif à l'état actuel de l'hébergement, de l'encadrement et du conseil aux victimes de traite des êtres humains auprès des spécialistes des 26 cantons concernant la mesure 15 du Plan d'action national (protection des victimes) sur la TEH. En date du 04.12.2015, la CDAS a transmis à Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, les résultats de ce sondage sous forme d'un rapport de synthèse.

En résumé et selon la CDAS, l'offre actuelle de consultation des victimes dans les cantons est majoritairement vue comme adéquate en ce qui concerne les exigences des victimes TEH. En matière d'hébergement, aucune action spécifique n'est requise. Pour des cas particuliers, des solutions peuvent toujours être trouvées. Actuellement, il n'existe aucune offre d'hébergement spécialisée pour les hommes et les mineurs victimes de traite. Cependant, du point de vue de la CDAS et au vu du faible nombre de cas, il n'est pas nécessaire de mettre à disposition des structures spécialisées permanentes. La CDAS se demande si l'hébergement dans des structures spécialisées pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés serait judicieux pour les victimes mineurs de la traite d'êtres humains. Le sujet est actuellement traité dans le cadre d'une recommandation CDAS en cours d'élaboration. En outre, cette année l'offre de places spécialisées a été développée dans deux cantons (GE et VD; dans le canton de VD, une partie de l'offre s'adresse aussi à des hommes victimes de traite d'êtres humains). En Suisse alémanique, il y a un certain besoin de coordination, respectivement d'optimisation dans la question du financement de l'hébergement de victimes de la traite des êtres humains par l'aide aux victimes. Ce sujet est actuellement discuté dans le cadre de la CSOL-LAVI, une conférence technique de la CDAS. Des actions sont requises dans le domaine de la formation et de la formation continue des personnes travaillant dans l'encadrement et le conseil des victimes. De ce fait, la CDAS est favorable aux activités prévues dans le plan d'action national (mesure 16) du SCOTT dans ce domaine. La CDAS pense que l'aide aux victimes est bien mise en réseau, tant au niveau intracantonal qu'au niveau intercantonal et qu'elle est intégrée dans des mécanismes de coopération à ce sujet (tables rondes et conférences régionales sur l'aide aux victimes). En outre, la Suisse latine dispose d'une coordinatrice régionale pour le domaine de l'hébergement et de l'encadrement de victimes de la traite des êtres humains. Ce poste est financé par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). La tâche de cette coordinatrice consiste à garantir le flux d'information, l'échange, le conseil spécialisé et la formation continue ainsi que la représentation d'intérêts.

Centre d'assistance aux victimes de la traite des femmes à Zürich (FIZ Makasi)

La chargée de mission a mis en contact des collaboratrices du FIZ et des Centres LAVI latins pour la prise en charge de victimes dont l'infraction avait eu lieu en Suisse latine mais dont les victimes s'étaient réfugiées en Suisse alémanique. La chargée de mission et la directrice du FIZ ont également échangé diverses informations ainsi que des prises de position sur certains projets en cours. Elles se côtoient régulièrement dans des groupes de travail et discutent de divers problèmes rencontrés dans le cadre de la prise en charge des victimes.

Organisation internationale des migrations à Berne (OIM)

Le concept général de la future campagne nationale élaboré par le groupe de travail dont la chargée de mission fait partie et avalisé par le Département Fédéral de Justice et Police (DFJP) en avril 2014 proposait deux volets. Le premier consistait à sensibiliser la population résidente en Suisse, le second à sensibiliser certains groupes cibles spécifiques. Le DFJP a mandaté Fedpol pour réaliser une campagne de sensibilisation à la traite qui s'adresse uniquement à un groupe-cible des professionnels de la santé (urgences des hôpitaux, gynécologues, pharmacies, etc.). Le

Département souhaite que, dans la mesure du possible les villes et les cantons s'associent à cette campagne qui devrait débuter en 2016.

La Confédération ayant renoncé à un programme de sensibilisation visant l'ensemble de la population résidante en Suisse, le projet de la mission intercantonale et de l'organisation internationale des migrations (OIM), mentionné dans le rapport de la chargée de mission de 2014, est devenu d'autant plus nécessaire. Après différentes démarches auprès des concepteurs de la Giftbox, il a fallu y renoncer. En effet, ce concept est protégé et l'un des concepteurs (UN.Gift – un programme de l'ONU) a dû fermer ses portes. Néanmoins, en s'inspirant de cette idée, la mission intercantonale et l'OIM ont imaginé mettre sur pied des manifestations du même type en utilisant un bus aménagé ou un conteneur qui se déplacerait dans les villes suisses. La face extérieure du bus ou conteneur arborerait des couleurs vives et toutes sortes de slogans (« Gagne plus d'argent et soutiens ta famille », « Visite le monde et gagne de l'argent », etc.). Les passants seraient invités par des animateurs à visiter l'intérieur du bus ou conteneur pour découvrir la réalité qui se cache derrière ce type de promesses. Ils découvriraient alors en noir et blanc des visages de victimes, leurs récits et des informations sur la traite. L'engagement des tables rondes des cantons intéressés à participer à cette manifestation sera essentiel à sa réalisation. Plusieurs d'entre elles se sont déjà exprimées favorablement sur ce projet. En début 2016, la chargée de mission s'approchera des tables rondes latines pour leur soumettre ce projet et leur exposer l'implication au niveau opérationnel qui leur serait demandée. L'OIM fera de même pour les tables rondes Suisses-alsaciennes. Ce projet pourrait être financé en partie par la Confédération, dans le cadre des aides financières accordées aux organismes de droit public et privé mettant en œuvre des mesures de prévention de la traite des êtres humains (ordonnance contre la traite des êtres humains du 01.01.2014). Le solde du financement devra être trouvé par des dons privés. Ce projet, dont la mise en œuvre est imaginée courant 2017, démarrera uniquement si les fonds nécessaires sont disponibles. Il s'inscrirait également dans la semaine de sensibilisation à la traite des êtres humains organisée régulièrement par l'OIM.

ACT 212

Les directions des Centres LAVI de Suisse ont reçu ce printemps un courrier d'une association nommée ACT 212 qui a diffusé 190 lettres à travers la Suisse concernant un projet de création d'un bureau national de communication contre la traite des êtres humains. Dans cette missive, il leur était demandé d'indiquer une personne de référence dans leur canton. Cette association est principalement financée par la Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des églises protestantes de la Suisse (Fondia). La Conférence régionale 1 (CR1) a demandé à la chargée de mission de se renseigner au sujet de cet organisme et de son futur projet. L'auteur du présent rapport a ainsi rencontré le président ainsi que la directrice d'ACT 212 en août dernier. Cette association ouvrira une ligne téléphonique pour les victimes TEH, leurs proches ou témoins dès 2016 pour la Suisse-alsacienne et pour la Suisse latine. L'idée, inspirée du modèle des Pays-Bas, est de diriger les appels reçus vers le canton dans lequel l'infraction a eu lieu afin de les adresser aux bons services et aux personnes appropriées. Sur demande de la CR1, il a été décidé que les situations concernant la Suisse latine seraient transmises vers la chargée de mission qui fera ensuite le lien avec les services concernés.

CR1

La chargée de mission ainsi que les directeurs/trices des Centres LAVI latins sont invités une fois par année à participer à l'une des deux séances annuelles de la CR1. Un point sur la traite des êtres humains est mis à l'ordre du jour. Cette rencontre permet à la chargée de mission de transmettre des informations actualisées et d'échanger sur cette thématique.

2. Formation de spécialistes TEH

Une formation de base interdisciplinaire sur l'aide aux victimes TEH s'est déroulée le 9 novembre 2015 à Fribourg. Cette nouvelle édition était organisée par le SCOTT, la mission intercantonale latine et le CEFOC (Centre de formation continue de la Haute Ecole de Travail Social HETS Genève). Comme l'année précédente, cette formation a remporté un vif succès auprès des 40 participant(e)s.

Laurent Knubel, responsable adjoint du SCOTT et la chargée de mission ont proposé un après-midi de sensibilisation au phénomène de la traite des êtres humains aux membres de l'association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS).

En collaboration avec un intervenant du Centre LAVI de Genève, la chargée de mission a donné le 5 novembre 2015 une demi-journée de formation sur la TEH à l'occasion de la formation du CAS LAVI organisée par le CEFOC.

3. Hébergement

Projet de maison de protection Fortis à Bienne

Ce projet qui aurait dû démarrer en 2015 a été retardé en raison de la situation tendue en matière d'accueil de requérants d'asile cette année. Pour rappel, ce projet prévoit un partenariat avec ABR Asile Bienne et Région

(association prenant en charge les requérants d'asiles) pour leurs locaux et leur personnel. Le canton de Berne ayant augmenté sa capacité d'accueil de requérants d'asile, ce projet de 10 à 12 places va pouvoir démarrer à mi-février 2016.

4. Collaboration avec la Confédération et activités de représentation

Service de coordination contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)

Comme l'année précédente, des contacts réguliers ont eu lieu entre la chargée de mission et le responsable suppléant du SCOTT. Ces échanges ont permis à l'auteure du présent rapport de transmettre les problèmes rencontrés sur le terrain et à Laurent Knubel de mettre à disposition de la mission des informations actualisées au niveau national, voire européen.

Organe de pilotage du SCOTT

La chargée de mission a été nommée à l'organe de pilotage du SCOTT en tant que déléguée de la CSOL-LAVI pour les cantons latins. Elle a participé le 13 novembre dernier à la séance annuelle de cet organe. Le bilan de la mise en œuvre des actions du premier plan d'actions a été présenté ainsi que l'évaluation du GRETA et ses recommandations. Il a été décidé de créer un groupe de spécialistes qui aura pour tâche de définir des actions précises qui figureront dans le prochain plan d'action national du SCOTT. L'organe de pilotage du SCOTT a estimé nécessaire de reconstituer le groupe de travail sur la formation. La première tâche de ce groupe sera de se positionner face aux recommandations du GRETA concernant la formation et la sensibilisation, de fixer les priorités et de planifier les principales mesures de formation des deux à trois prochaines années. La chargée de mission participera à ces deux groupes de travail ainsi qu'à celui de la campagne nationale. Elle a également été nommée au comité de gestion du SCOTT.

Rencontre des tables rondes nationales

La deuxième réunion organisée par le SCOTT rassemblant les président(e)s des tables rondes nationales s'est déroulée le 30.11.2015. Les principaux points relevés dans le cadre de l'évaluation de la Suisse par le GRETA ont été présentés et discutés à cette occasion. Divers échanges et informations sur les pratiques dans certains cantons ont été abordés. La question d'associer les cantons les plus petits aux mécanismes des cantons voisins a été soulevée. Il en est ressorti qu'il est difficile d'imaginer ce type de collaboration étant donné que ces cantons ont chacun leur propre service de police, de migration, de l'emploi, etc... La mise à disposition d'appui et de conseil est plus facilement imaginable. La chargée de mission est en contact avec un service cantonal jurassien qui réfléchit à la mise en place d'une table ronde. Selon les demandes et les besoins, la chargée de mission participe de manière sporadique aux séances des tables rondes latines.

Les résultats de l'étude sur l'exploitation de la force de travail en Suisse mandatée par le SCOTT ont été présentés par la Dr. Johanna Probst de l'Université de Neuchâtel. Il ressort qu'il est difficile de définir la limite entre de très mauvaises conditions de travail et l'exploitation de la force de travail. Beaucoup d'acteurs-clés dans la détection TEH ne connaissent pas bien ce phénomène et ne le détectent pas. Dans bien des situations de traite des êtres humains, il n'y a pas eu de recrutement. Ce dernier est un des trois éléments principaux (recrutement, transfert et exploitation) définissant la traite des êtres humains. Certains travailleurs étrangers vivent dans des conditions tellement précaires dans leur pays d'origine qu'il n'y a pas besoin pour les auteurs d'utiliser des moyens de contraintes pour les exploiter. De ce fait, un bon nombre de victimes ne se considèrent pas comme telles.

Bilan et pistes d'actions à développer par la mission

Durant l'année écoulée, la chargée de mission intercantonale TEH a continué de développer et de rendre visible cet organe de référence TEH latin. Elle a également réalisé différentes actions en lien direct avec son mandat. Ses diverses représentations au sein de groupes de travail, notamment au niveau de la Confédération, lui ont permis de représenter et de défendre les intérêts de la Suisse latine. La chargée de mission intercantonale TEH est régulièrement sollicitée aussi bien par les acteurs de terrain que par les instances publiques et privées.

Continuer à former des professionnels de différents milieux ainsi qu'à sensibiliser le public reste essentiel pour arriver à une meilleure détection des victimes. Offrir à ces dernières une prise en charge adéquate et adaptée à leurs besoins reste primordial pour les sortir de l'engrenage infernal dans lequel elles se trouvent et les inciter à déposer plainte afin d'obtenir la condamnation des auteurs de ces crimes.

En conclusion, il faut sans doute reconnaître qu'une partie des victimes ne franchiront peut-être jamais le pas de dénoncer leur situation, par fidélité envers leur clan et leur famille ou parce qu'elles ont trop à perdre face aux menaces proférées envers les leurs restés au pays. Leur "sacrifice" permet aussi à certaines communautés et familles de survivre sans que l'exploitation qui permet cette survie ne soit visible. Malgré cet amer constat, il est important pour toutes les victimes de disposer d'une éventuelle porte de sortie qu'elles pourront emprunter un jour lorsqu'elles seront à bout de force.

Karine Gobetti
Chargée de mission pour les cantons de Suisse latine
dans le domaine de la traite des êtres humains

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

**Centre de consultation LAVI
du canton de Neuchâtel**

**Rapport d'activité 2015
Comptes et bilan**

Ce rapport a été adopté par le comité de gestion le 19.04.2016

Comité de gestion LAVI

Le comité de gestion s'est réuni à deux reprises. Dans sa première séance, il a débattu de différents thèmes abordés dans le rapport d'activité 2014, qu'il a accepté de même que les comptes 2014. Dans sa deuxième séance, il a adopté le budget 2016, a été tenu au courant de l'évolution de l'activité du Centre ainsi que des défis qui nous attendent.

Vie du service

L'année 2015 a été marquée par les absences prolongées du directeur de la FAS. Le Centre LAVI y a fait face au mieux de ses possibilités, malgré les difficultés et incertitudes qui en ont découlé.

Dès le 1er janvier 2015, le Centre LAVI a bénéficié d'une augmentation de la subvention cantonale permettant de renforcer la dotation en personnel du secrétariat à hauteur de 40 %. Mme Sibylle Rognon a commencé son activité à cette date au secrétariat de Neuchâtel, à 30 %. Le taux d'activité de Mme Dominique Matthey a été porté à 60 % en cours d'année.

D'avril à août 2015, Mme Matthey a bénéficié d'un congé maternité. Durant cette période, Mme Rognon a travaillé à 70 % pour assurer partiellement son remplacement.

Après 13 ans d'activité, Mme Line Voegtli a quitté le Centre LAVI au 31 octobre 2015, pour poursuivre son activité professionnelle dans un autre domaine. Elle a été remplacée dès le 1er novembre 2015 par Mme Vanessa Geronimi.

En début d'année, une journée de travail a réuni l'ensemble de l'équipe, le directeur de la FAS et un intervenant externe. L'objectif était de travailler ensemble sur le contexte et le climat de travail, empreints de surcharge et de stress. Cette journée a débouché sur des pistes visant à améliorer le confort de travail, aux niveaux institutionnel et personnel.

Une diminution significative des nouveaux dossiers ouverts en 2015, associée aux mesures mises en place, a contribué à une baisse du niveau de stress lié à la surcharge, malgré une constante augmentation des tâches d'ordre administratif et financier.

Le domaine d'activité dans lequel œuvre le Centre LAVI reste très éprouvant pour les collaboratrices et collaborateurs. L'équipe accomplit sa mission avec un engagement et une conscience professionnelle qu'il convient de souligner. Chacune et chacun en est vivement remercié.

Liste des collaborations

De nombreuses collaborations existent avec d'autres professionnels du réseau: services sociaux publics et privés, police, Ministère public, avocats, médecins, hôpitaux, psychothérapeutes, foyers d'accueil, traducteurs, etc. Elles sont essentielles pour apporter aux victimes un soutien structuré et cohérent.

Durant les absences de la direction de la FAS, l'examen des demandes d'aide à plus long terme LAVI a été assuré par M. Daniel Schouwey, chef du Service de l'action sociale. Sa disponibilité pour ce remplacement a été très appréciée.

Représentations et rencontres

Le Centre LAVI a été représenté en 2015 dans plusieurs commissions et groupes de travail :

- COROLA, association regroupant les intervenants LAVI de Suisse romande
- CR1, Commission romande et latine des offices de liaison cantonaux LAVI
- commission cantonale LVCouple (violence conjugale)
- groupe de travail sur les mariages forcés
- groupe de travail sur la maltraitance envers les mineurs
- groupe de travail sur les mutilations génitales féminines
- table ronde cantonale en matière de traite d'êtres humains
- groupe de travail romand sur la traite des êtres humains
- groupe de travail sur la redéfinition des prestations de Solidarité femmes

Des rencontres et échanges ont eu lieu avec les Offices de probation et d'exécution des peines afin de définir plus précisément nos interventions respectives dans les domaines suivants :

- droit de la victime à l'information sur l'exécution de la peine ou de la mesure à laquelle l'auteur de l'infraction a été condamné
- utilisation de la part du pécule retenue aux auteurs en exécution de peine, destinée à la réparation du dommage causé à la victime

L'équipe a reçu deux invités dans le cadre des colloques :

- M. Aurélien Schaller, doctorant, pour parler de l'évaluation du risque dans les situations de violences conjugales
- M. Frédéric Schallenberger, chef de l'Office de protection de l'enfance, pour connaître plus précisément le cadre et les principes de travail de cet office

Procédures de consultation et sondages

L'année 2015 a été riche en sondages et procédures de consultation. Pour certaines d'entre elles, l'équipe a été mise à contribution. D'autres ont été traitées directement par la direction. Ces consultations touchaient différents domaines :

- évaluation de l'application du Code de procédure pénale et projet de révision
- évaluation de l'application de la LAVI et projet de révision
- projet de loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA)
- avant-projet de loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence
- projet de message du Conseil fédéral sur la ratification de la Convention d'Istanbul
- analyse de la situation et des besoins en matière de places d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales dans notre canton
- enquête pour le projet cantonal Migration et Santé

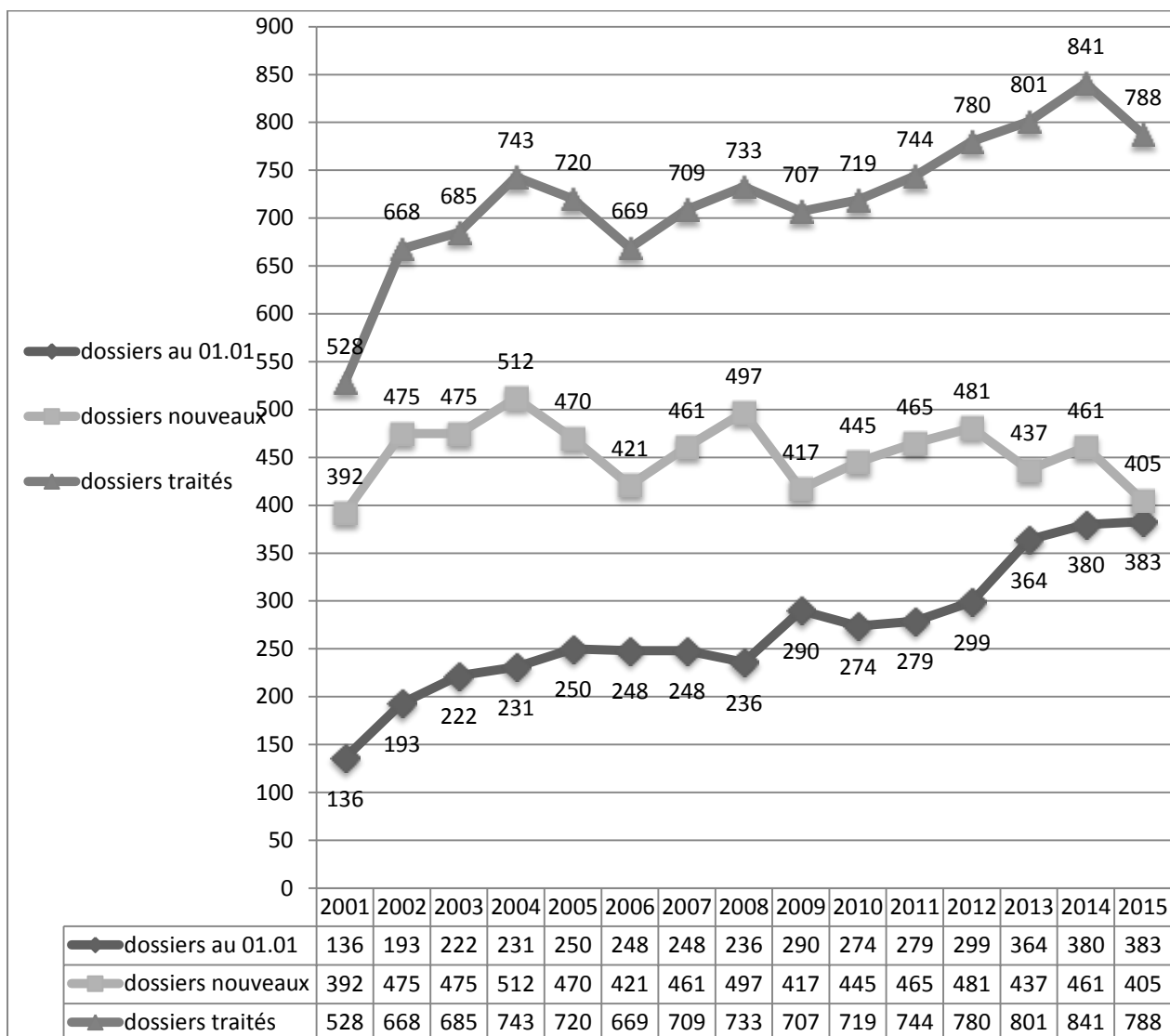
Formations et informations

Dans le cadre de son mandat d'information sur l'aide aux victimes d'une part, et de formations rétribuées d'autre part, le Centre LAVI a assuré les interventions suivantes :

| Dates | Personne ou institution | Motif |
|--------------|---|---|
| 13.01.2015 | Journaliste du Courrier Neuchâtelois | Informations sur le Centre LAVI et ses prestations, en vue d'un article sur le thème des agressions |
| 02.02.2015 | Apprenants éducateurs de l'enfance, Centre Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds | Formation sur la notion de victime, la LAVI et le travail des centres LAVI. |
| 25.03.2015 | AEMO, Action éducative en milieu ouvert | Présentation du Centre LAVI et des prestations LAVI |
| 30.04.2015 | Ateliers santé, Collège Jehan-Droz, Le Locle | Présentation du mandat et des prestations LAVI en lien avec le thème de la maltraitance |
| 07.05.2015 | Ateliers santé, Collège Jehan-Droz, Le Locle | Présentation du mandat et des prestations LAVI en lien avec le thème de la maltraitance |
| 10.06.2015 | ERAP, Ecole régionale d'aspirants de police, Colombier | Présentation du mandat et des prestations LAVI |
| 18.06.2015 | Journée cantonale contre la violence conjugale | Brève présentation du Centre LAVI et des prestations LAVI |
| 29.10.2015 | Apprenants assistants socio-éducatifs, Centre Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds | Formation sur la notion de victime, la LAVI et le travail des centres LAVI. |
| 20.11.2015 | Colloque cantonal dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant | Brève présentation du Centre LAVI et des prestations LAVI |
| 17.12.2015 | Apprenants assistants socio-éducatifs, Centre Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds | Formation sur la notion de victime, la LAVI et le travail des centres LAVI. |

Chiffres clés

L'évolution du nombre de dossiers au fil des quinze dernières années se présente ainsi :



En 2015, le Centre LAVI a traité 788 dossiers, dont 383 déjà en cours au 1er janvier 2015 et 405 ouverts durant l'année.

La diminution des nouveaux dossiers ouverts est notable. Il nous est difficile de l'expliquer, si ce n'est, partiellement, par une pratique tendant à traiter davantage certaines demandes téléphoniquement sans ouvrir de dossier (cf. ci-dessous).

Malgré la diminution des nouveaux dossiers ouverts, le nombre de dossiers non fermés au 31 décembre a continué de progresser légèrement. Comme l'année dernière, nous expliquons cette évolution par les éléments suivants :

- Les situations des victimes sont de plus en plus complexes
- Les procédures pénales se sont allongées depuis l'introduction du code de procédure pénale unifié. Elles nécessitent davantage d'appuis spécialisés (notamment par un avocat) et allongent également la durée de l'appui ciblé sur les conséquences de l'infraction
- De nombreuses affaires se règlent par ordonnance pénale sur le plan pénal, et davantage de procédures civiles séparées doivent être envisagées pour faire valoir les prétentions civiles
- L'accès à l'assistance judiciaire a été restreint (conditionné maintenant à des prétentions civiles)

Situations traitées sans ouverture de dossier

Diverses personnes prennent contact avec le Centre LAVI pour soumettre la situation d'une victime et demander par téléphone des informations spécifiques. Lorsque ces consultations téléphoniques ne débouchent pas, du moins dans un premier temps, sur un suivi par le Centre LAVI, aucun dossier n'est ouvert.

D'autres fois, des personnes dont la problématique ne relève pas de la LAVI téléphonent pour solliciter aide ou conseils. Après une évaluation de leur situation, elles sont orientées vers des structures plus adéquates.

Ces consultations téléphoniques ont plus que doublé en 10 ans, pour se stabiliser en 2015 :

| | | | |
|------|--------------|-------------|---------------------|
| 2004 | 128 demandes | 2010 | 155 demandes |
| 2005 | 142 demandes | 2011 | 217 demandes |
| 2006 | 149 demandes | 2012 | 264 demandes |
| 2007 | 138 demandes | 2013 | 249 demandes |
| 2008 | 170 demandes | 2014 | 302 demandes |
| 2009 | 159 demandes | 2015 | 303 demandes |

Sur les 303 demandes téléphoniques reçues en 2015, 47 % concernaient des situations de personnes remplissant les conditions de victime au sens de la LAVI. Les situations en question ont été répertoriées dans les statistiques fédérales de l'OFS, conformément aux règles fixées sur le plan fédéral.

Orientations vers le Centre LAVI

Conformément à l'art. 8 LAVI, la police doit informer la victime de l'existence du Centre LAVI et transmettre à ce dernier les coordonnées de la victime (si elle y consent). Le Centre LAVI prend alors contact avec elle pour proposer un entretien. En 2015, le Centre LAVI a ainsi reçu 117 fiches de signalement. Ces signalements ont donné lieu à l'ouverture de 82 dossiers. Dans les autres cas, la victime n'a pas souhaité d'entretien au Centre LAVI.

Pour les dossiers ouverts en 2015, l'orientation de la victime vers le Centre LAVI se répartit ainsi :

- par un spécialiste (médecin, avocat, service social, etc.) 39.0 %
- par la police 25.7 %
- par un proche (ami, parenté, connaissance) 12.8 %
- connaissait déjà le Centre LAVI 15.1 %
- par les médias ou internet 2.2 %
- autre ou inconnu 5.2 %

Quelques flashes

79.7 % des victimes sont de sexe féminin. Cette proportion est de 76.7 % pour les victimes mineures, et de 95.7 % pour les victimes de violences conjugales.

9.3 % des dossiers concernent des mineurs. Dans ces dossiers, 68.6 % des personnes concernées font état d'au moins une infraction à l'intégrité sexuelle. Lorsque la victime est un enfant, le travail consiste principalement en un soutien et un accompagnement des parents, en collaboration avec d'autres professionnels spécialisés dans le travail direct avec les enfants.

Pour l'ensemble des victimes (majeures et mineures), une infraction à l'intégrité sexuelle est signalée dans 27.3 % des cas.

Dans près de 4 situations sur 5, la victime connaissait son agresseur.

92.5 % des victimes suivies étaient domiciliées dans le canton de Neuchâtel, 3.3 % dans un canton limitrophe, 0.8 % dans un autre canton, 1.9 % à l'étranger (1.5 % domicile inconnu). Pour les personnes domiciliées dans un autre canton, un montant forfaitaire est facturé aux cantons concernés, conformément à l'art. 4 OAVI.

Les dossiers concernant des victimes d'accident de la route représentent 2.9 % des dossiers.

Dans 57.6 % des situations, l'intervenant LAVI a eu un contact direct avec d'autres professionnels concernés (médecin, avocat, service social, etc.).

Pour les 405 dossiers ouverts durant l'année 2015, 20.5 % des personnes avaient déjà eu un contact avec le Centre LAVI précédemment, soit pour la même infraction, soit pour une infraction antérieure. Les autres personnes (79.5 %) ont consulté le service pour la première fois en 2015.

Les situations de violences conjugales représentent une part importante de l'activité du service. 50.4 % des dossiers ouverts en 2015 l'ont été pour ce motif.

Commentaires

La plupart de ces éléments statistiques restent assez constants au fil des ans.

Le "renouvellement de la clientèle" est important: presque 80 % des dossiers ouverts en 2015 concernent des personnes qui consultent le service pour la première fois. Cette proportion s'inscrit dans la volonté du Centre LAVI de favoriser le retour à l'autonomie des personnes reçues, de ne pas devenir un service de soutien sur le long terme, et de rester ainsi disponible pour les nouvelles situations.

Bilan de l'année écoulée et objectifs pour 2016

Charge de travail

La diminution du nombre de nouveaux dossiers a eu un impact positif sur la charge de travail. De plus, les directives adoptées en 2014, ainsi que des simplifications administratives dans l'octroi de garanties financières, ont porté leurs fruits en 2015.

Les modalités de prise en charge des nouvelles demandes ont aussi été revues, afin de temporiser les réponses données aux demandes non urgentes et permettre ainsi une planification plus efficiente du travail dans le temps.

Rappelons que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Centre LAVI se sont fortement impliqués dans l'élaboration de ces différentes mesures.

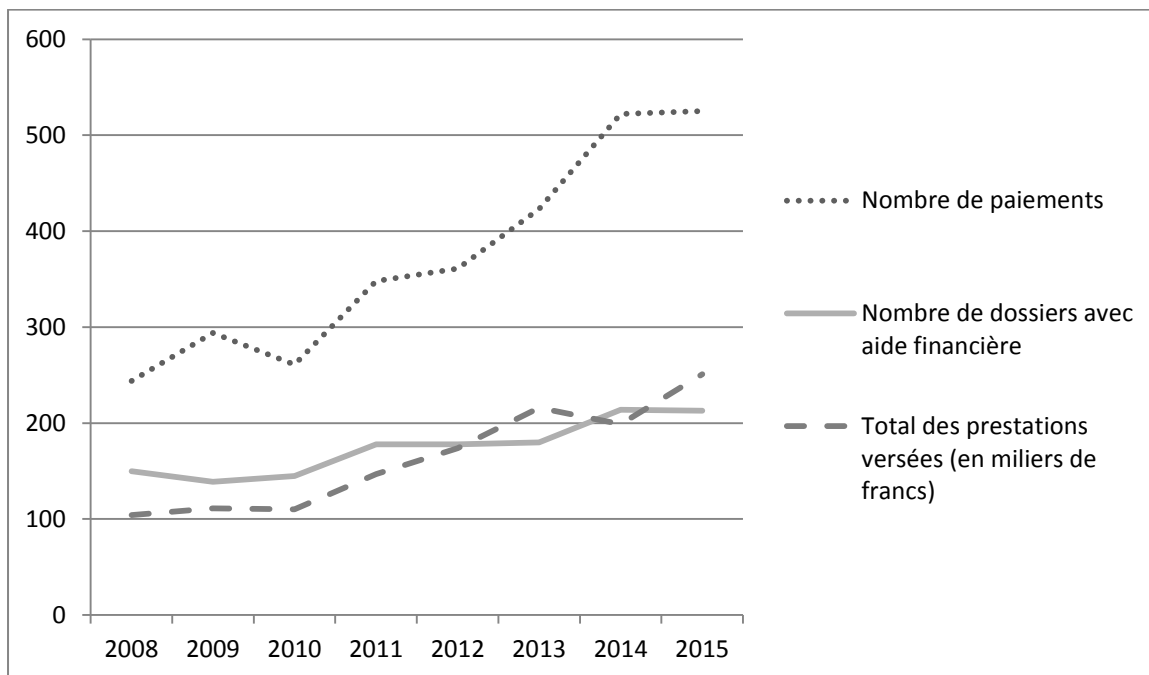
L'augmentation de la dotation en personnel du secrétariat a permis d'augmenter peu à peu les tâches qui lui sont déléguées.

Différentes mesures prises en 2014 ont été maintenues :

- Réduction de 2 heures par jour de l'horaire de réponse téléphonique
- Limitation du nombre d'entretiens pour l'intervenant de permanence
- Limitation des représentations et groupes de travail
- Réduction drastique de notre disponibilité pour répondre à des médias, recevoir des étudiants, participer à des recherches, etc.

Évolution de la nature du travail

Comme pour 2014, on relèvera une augmentation très importante, au fil des ans, de la composante administrative, technique et financière de l'activité des intervenants LAVI. Les graphes suivants illustrent cette progression.



Les prestations financières du Centre LAVI étant subsidiaires aux obligations de tiers (auteurs d'infractions, assurances, etc.) l'octroi de chacune nécessite un contrôle de cette subsidiarité et, au besoin, un appui aux victimes dans les démarches appropriées (avocat, assurances, etc.).

Si l'on peut certes se réjouir du fait que les prestations d'aide aux victimes soient mieux connues qu'avant, cette évolution de l'activité réduit le temps disponible pour la part du travail nécessaire effectué dans la relation directe avec la victime.

En outre, les intervenants LAVI doivent fréquemment refuser d'accomplir certaines tâches utiles, par exemple l'accompagnement de victimes à la police, au Ministère public ou au Tribunal.

Relation avec les tribunaux

Durant l'année, le Centre LAVI a été sollicité à deux reprises par des tribunaux: la première fois pour la comparution d'une intervenante LAVI à titre de témoin dans un procès pénal, la seconde fois pour la production d'un dossier LAVI dans une procédure matrimoniale. Ces sollicitations nous ont amenés à dégager les enjeux en question, à élaborer et expliciter le caractère problématique de tels mandats judiciaires, et à en informer les juges en charge de ces procédures. Dans les deux cas, une solution acceptable a pu être trouvée, respectant les intérêts de la victime et d'autres personnes concernées.

Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

Dès 2013, la Confédération a mis en place un dispositif d'accueil, d'écoute, de soutien et d'aide financière aux personnes qui ont été victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance avant 1981 (<http://www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/index.html>).

Pour le canton de Neuchâtel, deux points de contacts avaient été définis: le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) ainsi que la FAS. Durant les absences de la direction de la FAS, cette activité a été reprise par la direction du Centre LAVI, engendrant un surcroît de travail. Entre 2014 et 2015, 43 personnes ont sollicité la FAS et le

Centre LAVI dans ce cadre. Pour 5 d'entre elles, un dossier LAVI a été ouvert. Une demande a été répertoriée dans les demandes téléphoniques. Les 37 autres situations suivies ne figurent pas dans les statistiques du Centre LAVI.

Il s'avère que bien souvent, le suivi de ces situations requiert beaucoup de temps pour apporter un soutien adéquat en évitant, autant que possible, de contribuer à une victimisation secondaire: écoute, recherche de dossiers dans diverses archives, accompagnement à la consultation de dossiers, explicitation des prestations et des procédures mises en place, soutien dans l'établissement de dossiers de demande d'indemnisation financière et suivi de ces demandes.

Supervisions

Les deux supervisions mises en place pour les intervenants LAVI se sont poursuivies :

- une supervision juridique avec un avocat, à raison de deux fois par an;
- une supervision de situations avec un médecin psychiatre, environ huit fois par an.

Objectifs pour l'année suivante

Considérant l'engagement et le sens des responsabilités de chaque collaboratrice et collaborateur, l'objectif principal reste une gestion saine de la charge de travail et du stress émotionnel généré par les situations rencontrées. De l'avis de la direction du Centre, les processus engagés à cet égard aux niveaux individuels et institutionnels méritent d'être poursuivis et/ou consolidés.

On citera en outre :

- la réactualisation de la directive cantonale relative aux prestations financière d'aide aux victimes, en collaboration avec le Service de l'action sociale
- l'affinement d'outils et de processus de travail internes
- la poursuite de la délégation de tâches supplémentaires au secrétariat LAVI
- la rencontre avec des professionnels d'autres services
- le rappel, aux instances judiciaires et administratives concernées, de l'importance d'appliquer l'art. 30 al. 3 LAVI (non remboursement de l'assistance judiciaire accordée aux victimes)
- avec la nouvelle direction de la FAS, un état des lieux sur différentes problématiques en cours et la mise en place de la collaboration
- une clarification sur un éventuel mandat supplémentaire confié au Centre LAVI, en cas d'adoption du projet de loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA)
- en collaboration avec le SIEN et avec la comptabilité de la FAS, un premier travail sur le nouveau logiciel informatique à venir

Olivier Robert
Directeur du centre LAVI

Bilan du centre LAVI

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 2014 | 2015 | | 2014 | 2015 |
| CCP | 106'518.43 | 86'873.18 | Prêt hypothécaire | - | - |
| CCP Deposito | - | - | Créanciers | 49'282.75 | 2'217.60 |
| Immeuble | - | - | Prêt Prévoyance.ne | 57'297.80 | 51'767.40 |
| BCN cpte courant | 135'928.65 | 101'001.40 | Passifs transitoires | 38'042.35 | 52'641.60 |
| BCN - cpte épargne | - | - | Prêt de la République et Canton | - | - |
| BCN cpte épargne Fondation | - | - | Réserves affectées : | | |
| Plan épargne Fondation | - | - | Réserve inform.+ 50ème | - | - |
| Avances Centrevue | - | - | Réserve développement FAS | - | - |
| Caisse | 2'990.20 | 3'577.20 | Réserve LAVI | 16'435.15 | 16'435.15 |
| Débiteurs | - | - | Réserve équipement - mobilier | 49'167.70 | 49'167.70 |
| Impôt anticipé | 393.73 | 393.73 | Réserve formation | - | 4'298.25 |
| Stock moyens auxiliaires | - | - | Réserve logiciel & informatique | 16'994.66 | 16'994.66 |
| Actifs transitoires | 961.55 | 2'812.30 | Réserve publicité | - | - |
| Mobilier - matériel | 1.00 | 1.00 | Réserve groupe de parole | - | - |
| Moyens auxiliaires expo | - | - | Réserve stagiaire | 7'938.20 | 7'938.20 |
| | | | Réserve aides directes | - | - |
| | | | Réserve coordination services privés | - | - |
| | | | Réserve immeuble | - | - |
| | | | Réserve matériel de réadaptation | - | - |
| | | | Réserve projet ABAPlans | - | - |
| | | | Réserve traite des êtres humains | - | - |
| | | | Réserve Abacus | - | - |
| | | | Capital | 7'336.70 | 7'336.70 |
| | | | Capital Fondation | - | - |
| Excédent de charges | - | 14'138.45 | Excédent de recettes | 4'298.25 | - |
| TOTAUX | 246'793.56 | 208'797.26 | | 246'793.56 | 208'797.26 |

Centre de consultations LAVI – au terme de l'exercice l'excédent de charges pour le centre s'élève à Fr. 14'138.45. Il est prélevé en totalité sur le capital.

Comptes du Centre LAVI

| | Comptes 2014 | Budget 2015 | Comptes 2015 |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| Résultat | 4'298.25 | -14'575.00 | -14'138.45 |
| Total des charges | 971'010.88 | 829'100.00 | 1'091'504.55 |
| Total des recettes | 975'309.13 | 814'525.00 | 1'077'366.10 |
| 30 PERSONNEL | 683'930.45 | 735'100.00 | 742'482.55 |
| 300 SALAIRES | 540'656.65 | 579'300.00 | 582'216.85 |
| 1 Direction | 108'934.45 | 108'000.00 | 119'213.05 |
| 2 Responsable projets-intervenant-conseillers | 340'034.15 | 340'000.00 | 340'619.55 |
| 3 Administration | 84'777.20 | 117'500.00 | 118'921.05 |
| 4 Stagiaire | - | 7'300.00 | 7'353.70 |
| 5 Conciergerie | 6'910.85 | 6'500.00 | 6'739.70 |
| 8 Mandat extraordinaire | - | - | - |
| 9 Indemnités maladie-accident-APG-AMat | - | - | -10'630.20 |
| 31 CHARGES SOCIALES | 125'831.55 | 136'300.00 | 143'376.35 |
| 310 Charges sociales | 120'671.55 | 133'500.00 | 132'176.35 |
| LPP - Recapitalisation | 5'160.00 | 2'800.00 | 11'200.00 |
| 32 CHARGES DU PERSONNEL | 17'442.25 | 19'500.00 | 16'889.35 |
| 320 Formation et perfectionnement | 10'369.00 | 11'000.00 | 10'810.00 |
| 330 Frais de déplacements | 7'073.25 | 8'500.00 | 6'079.35 |
| 40 CHARGES D'EXPLOITATION | 84'007.75 | 94'000.00 | 87'240.80 |
| 400 Loyers et charges | 43'766.90 | 44'500.00 | 43'151.75 |
| 410 Equipement de bureau | 1'728.00 | 5'000.00 | 787.15 |
| 420 Matériel de bureau | 3'051.10 | 3'500.00 | 3'443.25 |
| 430 Téléphones, alarmes, ports et taxes | 3'010.10 | 6'600.00 | 5'813.50 |
| Communication, relations publiques | - | - | - |
| 440 Assurances choses + RC | 1'566.70 | 1'500.00 | 1'592.40 |
| 450 Abonnements, cotisations, bibliothèque, documentation | 1'306.00 | 2'000.00 | 1'295.30 |
| 460 Maintenance, redevance et frais informatique | 23'247.50 | 24'000.00 | 23'522.05 |
| 470 Frais de gérance | - | - | - |
| Groupe de parole | - | - | - |
| Dépenses projets | - | - | - |
| Redevance UCBA | - | - | - |
| Achats moyens auxiliaires | - | - | - |
| Variation stock moyens auxiliaires | - | - | - |
| Aides et réadaptation individuelles | - | - | - |
| Achat matériel démonstration | - | - | - |
| Camp enfants | - | - | - |
| Cours et réadaptation | - | - | - |
| Rapport annuel clients | - | - | - |
| Informatique services privés | - | - | - |
| 480 Frais séances, frais divers, révision compta | 3'871.20 | 4'500.00 | 5'343.00 |
| Intérêts et caution sur prêt LPP | 2'460.25 | - | 2'292.40 |
| 490 Tenue de secrétariat | - | - | - |
| Amortissements | - | - | - |
| Perte sur débiteurs | - | 2'400.00 | - |
| Virements aux fonds de réserve | - | - | - |
| 50 PRESTATIONS D'AIDE | 203'072.68 | - | 261'781.20 |
| 512 Aides immédiates | 117'981.43 | - | 115'288.45 |
| 515 Aides à plus long terme | 80'966.25 | - | 135'767.75 |
| 520 Contributions intercantionales | 4'125.00 | - | 10'725.00 |
| 60 SUBVENTIONS, GERANCES, HONORAIRES, DON | 975'309.13 | 814'525.00 | 1'077'366.10 |
| 600 Subventions | 770'000.00 | 810'500.00 | 810'000.00 |
| Dont : subvention OFAS | - | - | - |
| subvention canton | 770'000.00 | - | 810'000.00 |
| subvention communes | - | - | - |
| 602 Remboursement des aides | 186'572.68 | - | 241'981.20 |
| Recettes contributions intercantionales | 16'500.00 | - | 19'800.00 |
| 610 Recettes LAMal | - | - | - |
| Recettes détection précoce AI | - | - | - |
| Informatique, services privés | - | - | - |
| 610 Prestations facturées à des tiers | - | - | - |
| 620 Mandats | 1'882.45 | 3'825.00 | 4'700.00 |
| Recettes facturation clients Centrevue | - | - | - |
| Ventes moyens auxiliaires | - | - | - |
| Cours et locomotion | - | - | - |
| Recettes projets | - | - | - |
| 630 Honoraires | - | - | - |
| Groupe de parole | - | - | - |
| Recettes locatives | - | - | - |
| 640 Don | - | - | 750.00 |
| 640 Don LoRo | - | - | - |
| Legs | - | - | - |
| 650 Intérêts | 354.00 | 200.00 | 134.90 |
| Prélèvements des fonds de réserve | - | - | - |
| 670 Camp enfants | - | - | - |
| 70 IMMEUBLE | - | - | - |
| 750 Recettes sur immeuble | - | - | - |
| 750 Charges sur immeuble | - | - | - |
| Virement / prélèvement au fonds de réserve immeuble | - | - | - |

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Service de Consultation Conjugale
du canton de Neuchâtel

Rapport d'activité 2015
Comptes et bilan

Ce rapport a été adopté par le comité de gestion le 20.04.2016

Comité de gestion

Le comité de gestion s'est réuni deux fois : le 27.04.2015 et le 26.10.2015

Lors de la rencontre de printemps, les thèmes abordés ont été la ligne téléphonique de l'Arc jurassien après ses 3 premiers mois d'exploitation, le déménagement du secrétariat de la FAS dans les locaux de la consultation conjugale, fbg de l'Hôpital 23 et le souhait de relancer une campagne de publicité.

A l'automne, le déménagement du bureau de la Chaux-de-Fonds, la fin du stage de Mme Maryse Burnat-Chauvy ont été évoqués.

Vie du service

Locaux et équipement

L'année 2015 a été une année de changement de locaux tant à La Chaux-de-Fonds qu'à Neuchâtel, suite à la résiliation du bail pour les bureaux de la FAS et de la Consultation conjugale à La Chaux-de-Fonds. La ville de La Chaux-de-Fonds a mis à disposition de la consultation conjugale et de la médiation familiale un bureau dans l'Hôtel de ville début août.

Depuis fin juin, le bureau de Neuchâtel accueille temporairement le secrétariat et la direction de la FAS. Les consultations conjugales ont lieu dans le bureau loué à la médiation familiale, les médiateurs ayant accepté de partager leur bureau avec les conseillères conjugales. Madame Hofer Burgat (MHB) consulte à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel alors que Madame Blaser-Reymond (DBR) consulte à Neuchâtel uniquement. Madame Burnat-Chauvy (MBC), notre stagiaire, qui consultait à Neuchâtel également, a encore eu quelques consultations dans le bureau de la médiation familiale, qui lui était réservé jusqu'alors tous les mercredis.

Supervisions – interventions – formation continue

En 2015, les réunions de supervisions-intervisions des conseillers conjugaux et stagiaires CC de l'Arc jurassien se sont poursuivies à Neuchâtel, à raison de 4 rencontres avec Madame Colette Lechenne. Les 2 conseillères ont poursuivi ensemble leurs supervisions individuelles avec Madame Denise Medico, psychosexologue, pendant le 1^{er} semestre et ensuite avec Madame Marie-Christine Cabié, psychiatre-psychothérapeute spécialisée en thérapie systémique brève. Ces apports restent enrichissants et formateurs tout en permettant un réel travail sur soi.

La formation continue de l'ACC 2015, à laquelle participent chaque année les conseillères conjugales, a eu lieu en novembre à Lausanne. Jean-Maurice Blassel, psychothérapeute de couple en France, nous a apporté différents éléments théoriques et nous a accompagnés pendant deux jours à mieux "penser sa clinique conjugale" (thème de cette formation). A l'issue de ces deux journées, nous avons demandé à pouvoir poursuivre la réflexion et M. Blassel reviendra en 2016 à l'invitation de l'ACC !

Représentations

DBR est déléguée aux assemblées de Couple+ (FRTSCC), elle participe aux AG (une à deux fois par année). En 2015 les rencontres ont permis de reprendre statuts et charte, notamment afin de permettre à des services intéressés par la clinique du couple au sens large de faire partie de Couple+. Le site de Couple+ est régulièrement mis à jour et les différents services sont invités à le "nourrir", notamment en faisant connaître les diverses nouvelles prestations (pour la FAS, le groupe de parole et la permanence téléphonique de l'Arc jurassien).

Désignée pour participer aux rencontres de la LVcouple, DBR n'a pas pu participer à l'unique rencontre de 2015. Elle reçoit les PV mais depuis la mise en place de la délégation des problématiques de couples à transactions violentes au CNP il n'y a pas d'activités autres que les régulières (notamment la journée cantonale au sujet de la violence, organisée par le bureau de l'égalité qui coordonne tout ce qui concerne la LVcouple).

MHB représente le service aux colloques de la FAS.

Groupes de parole

Au début 2015, le groupe de parole dans sa forme de groupe semi-ouvert, comptait 4 dames. Une de ces personnes a dû quitter le groupe car elle n'arrivait plus à trouver une solution pour faire garder son enfant. Cette personne arrivait à la fin du processus. Une autre dame a décidé de quitter le groupe en février après un parcours dans le groupe de 16 séances pour poursuivre une thérapie plus ciblée sur sa problématique. Une 3^{ème} personne a dû suspendre sa participation au groupe pour des raisons familiales. Les animatrices ont suspendu le groupe de parole dans l'attente de nouvelles demandes et ceci pendant le reste de l'année 2015.

Lors de ces rencontres, les animatrices sont attentives aux besoins et au rythme de chaque personne en permettant à chacune de s'exprimer par rapport à son histoire et à ce que les autres personnes amènent. Ainsi chacune enrichit sa réflexion des propos des autres. Plusieurs thèmes, selon les besoins du groupe, ont été abordés sur l'initiative des animatrices, tels que les émotions et particulièrement la colère, les différentes étapes du processus de deuil, l'estime de soi, la confiance en soi, être autonome, "qui je suis". Les animatrices veillent à mettre en lumière les ressources de chacun-e, lors de chaque rencontre. Au fil des séances, une grande solidarité est née entre les participants qui s'est traduite par des contacts et du soutien en dehors des séances.

Nous observons avec plaisir l'évolution de chaque personne vers un mieux-être et davantage de confiance en elle.

Permanence téléphonique couple et famille de l'ARC jurassien

La permanence pour couple et famille, démarrée en septembre 2014, s'est poursuivie tout au long de l'année, à l'exception d'une ou deux semaines pendant l'été et les fêtes. MHB et DBR se partagent les moments de permanence les jeudis. Elles ont reçu quelques 18 appels ou courriels sur les 79 que la permanence a enregistrés en 2015.

Les statistiques démontrent que les appels se sont régulièrement répartis sur l'ensemble de l'année et des quatre plages horaires proposées (du lundi au jeudi de 12h30 à 14h00). Si une grande partie des appels proviennent de la partie jurassienne du canton de Berne et du canton du Jura, plusieurs viennent aussi du canton de Neuchâtel et les raisons des appels sont essentiellement liées à des problématiques de couple (vie de couple, envie ou crainte de séparation) ou de famille. Nous constatons que nous sommes bien dans la cible que nous visons et que, si cette ligne n'est pas encore bien connue, elle est utilisée à bon escient.

A noter aussi que plusieurs appels ont abouti à une prise de rendez-vous ou à un renvoi vers le service de consultation conjugale de la région de l'appelant.

Nous avons également reçu quelques courriels mais le contact direct, que nous privilégions, reste principal (environ neuf téléphones pour un courriel).

Le groupe de travail reste attentif à faire mieux connaître cette permanence, une nouvelle campagne de publicité se fera dans la presse en 2016 et la présentation de la ligne téléphonique et de ses objectifs figure sur le site Internet de Couple+.

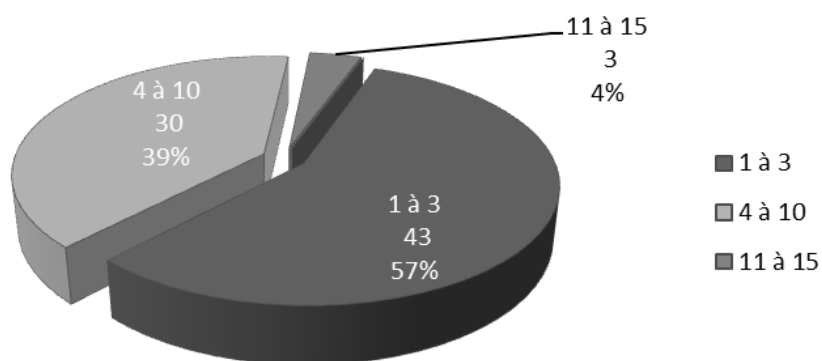
Stagiaire en formation de conseil conjugal

Comme le précisait le rapport annuel de l'année dernière, Madame Burnat-Chauvy a assuré quelques consultations de couple au CSP de Bienne, ayant de la peine à réunir le nombre d'heures de consultation exigé, du fait de la baisse de demandes constatées à ce moment-là sur Neuchâtel. Les quelques consultations qu'elle a pu faire à Bienne et celles qu'elle a pu poursuivre avec les couples à la FAS lui ont permis de terminer son stage pratique en septembre 2015. Elle est actuellement diplômée et travaille au CSP du canton de Vaud, sur la commune d'Oron.

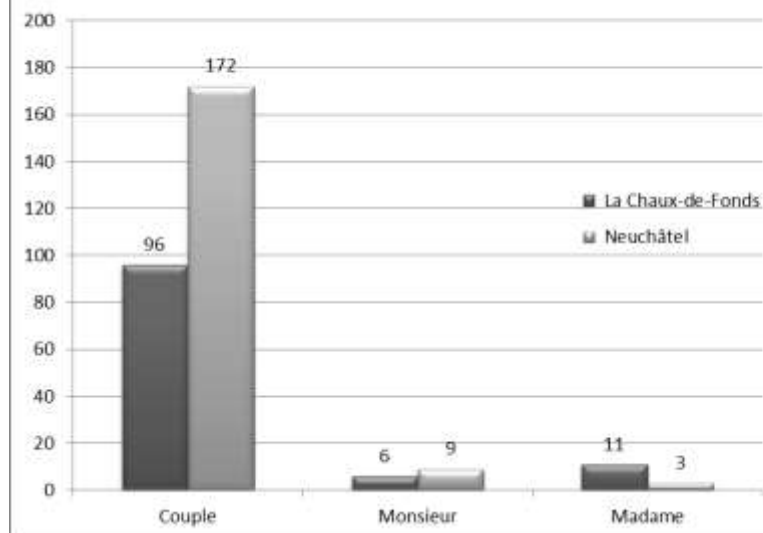
Chiffres clés

| Dossiers traités en 2015 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 |
|---|------|------|------|------|------|
| Dossiers non fermés au 01.01. | 36 | 30 | 29 | 25 | 35 |
| Dossiers ouverts dans l'année | 65 | 57 | 59 | 80 | 73 |
| Dossiers traités dans l'année | 101 | 87 | 88 | 105 | 108 |
| Dossiers terminés dans l'année | 51 | 46 | 52 | 72 | 47 |
| Dossiers à reporter pour l'année suivante | 50 | 41 | 36 | 33 | 61 |

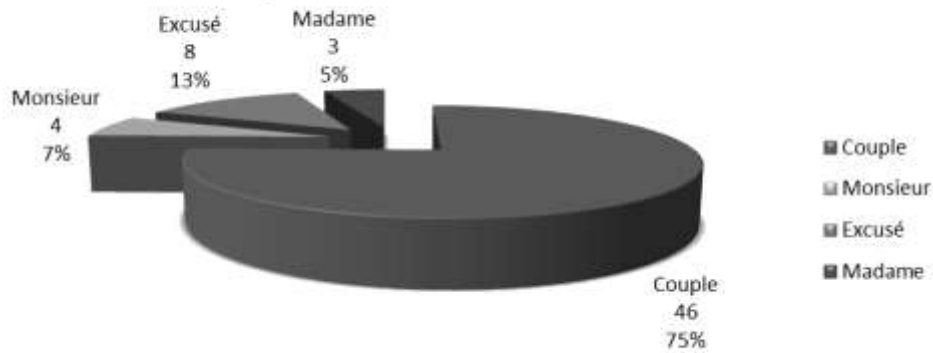
Nombre de rendez-vous par dossiers traités - 2015



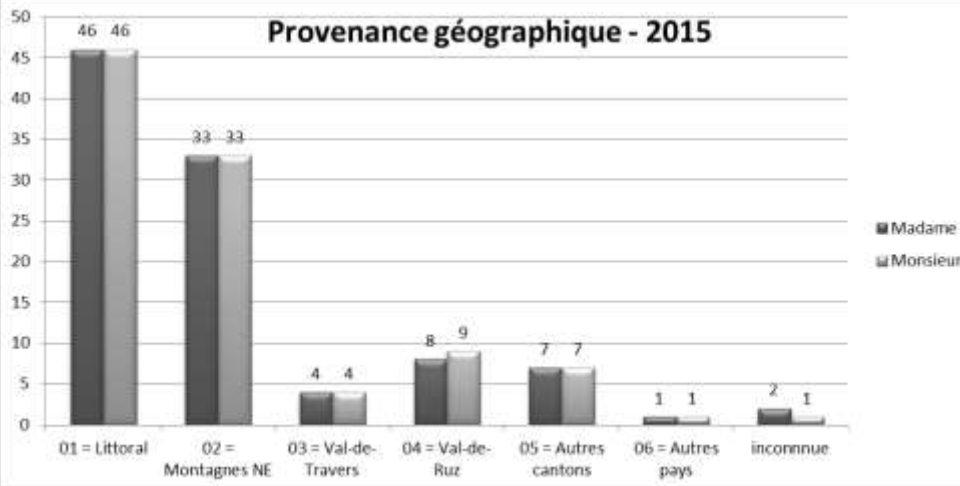
Présence aux rdv - 2015



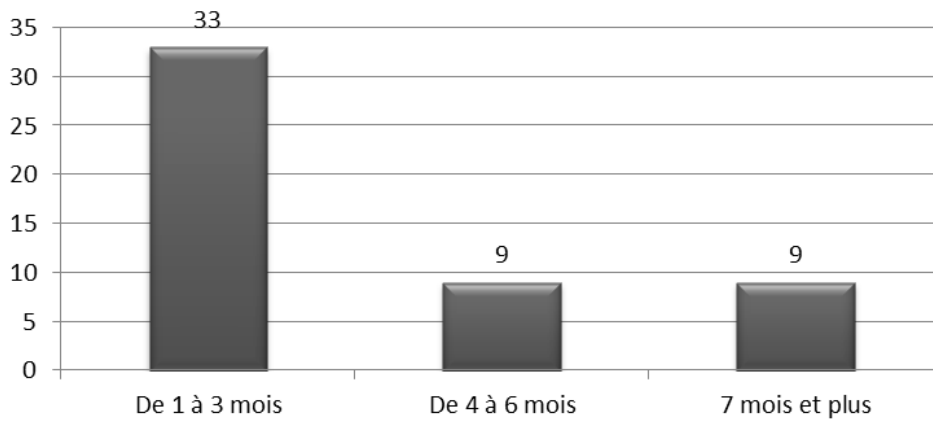
Participation au 1er entretien - 2015



Provenance géographique - 2015



Durée de suivi des dossiers terminés - 2015



Analyse des chiffres clés

Nous constatons une légère augmentation des demandes de consultation en 2015, 65 nouveaux dossiers ouverts contre 57 en 2014. 101 dossiers ont été traités en 2015 soit 14 de plus qu'en 2014. Nous constatons que la majorité des couples qui consultent proviennent du littoral et de La Chaux-de-Fonds en 2015 comme en 2014.

En 2015, avec les déménagements et les bouleversements au sein de la fondation, nous avons laissé de côté la campagne publicitaire que nous reprendrons en 2016.

Bilan de l'année écoulée et objectifs pour 2016

Pour l'année 2015, nous constatons une légère augmentation du nombre de dossiers tant les dossiers ouverts en 2015 que le nombre des dossiers suivis en 2015.

Pour 2016, nous allons reprendre la campagne publicitaire qui est restée en souffrance en 2015, aussi bien pour la consultation conjugale que pour le groupe de parole. Nous espérons ainsi pouvoir relancer celui-ci qui est resté en arrêt, faute de nouveaux participants.

Danièle Blaser-Reymond et Murielle Hofer Burgat
Conseillères conjugales

Bilan du centre de consultation conjugale

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 2014 | 2015 | | 2014 | 2015 |
| CCP | 48'067.17 | 39'277.25 | Prêt hypothécaire | - | - |
| CCP Deposito | - | - | Créanciers | - | - |
| Immeuble | - | - | Prêt Prévoyance.ne | 8'242.15 | 7'446.60 |
| BCN cpte courant | 67'179.20 | 67'244.70 | Passifs transitoires | 10'530.90 | 6'845.20 |
| BCN - cpte épargne | - | - | Prêt de la République et Canton | - | - |
| BCN cpte épargne Fondation | - | - | Réserves affectées : | | |
| Plan épargne Fondation | - | - | Réserve inform.+ 50ème | - | - |
| Avances Centrevue | - | - | Réserve développement FAS | - | - |
| Caisse | - | - | Réserve LAVI | - | - |
| Débiteurs | 4'365.00 | 4'840.00 | Réserve équipement - mobilier | 7'499.50 | 7'499.50 |
| Impôt anticipé | - | - | Réserve formation | 5'825.28 | 5'825.28 |
| Stock moyens auxiliaires | - | - | Réserve logiciel & informatique | - | - |
| Actifs transitoires | 5'379.80 | 6'578.20 | Réserve publicité | 3'310.89 | 2'063.89 |
| Mobilier - matériel | - | - | Réserve groupe de parole | 11'420.25 | 11'420.25 |
| Moyens auxiliaires expo | - | - | Réserve stagiaire | - | - |
| | | | Réserve aides directes | - | - |
| | | | Réserve coordination services privés | - | - |
| | | | Réserve immeuble | - | - |
| | | | Réserve matériel de réadaptation | - | - |
| | | | Réserve projet ABaplans | - | - |
| | | | Réserve traite des êtres humains | - | - |
| | | | Réserve Abacus | - | - |
| | | | Capital | 86'297.07 | 78'162.20 |
| | | | Capital Fondation | - | - |
| Excédent de charges | 8'134.87 | 1'322.77 | Excédent de recettes | - | - |
| TOTAUX | 133'126.04 | 119'262.92 | | 133'126.04 | 119'262.92 |

Service de consultations conjugales – au terme de l'exercice l'excédent de charges s'élève à Fr. 1'322.77. Il est prélevé en totalité sur le capital.

Comptes du service de consultation conjugale

| | Comptes 2014 | Budget 2015 | Comptes 2015 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat | -10'103.82 | -4'414.00 | -1'322.77 |
| Total des charges | 124'415.72 | 122'500.00 | 117'563.87 |
| Total des recettes | 114'311.90 | 118'086.00 | 116'241.10 |
| 30 PERSONNEL | 86'481.50 | 82'400.00 | 78'630.55 |
| 300 SALAIRES | 61'419.20 | 64'000.00 | 61'436.55 |
| 1 Direction | - | - | - |
| 2 Responsable projets-intervenant-conseillères | 57'364.60 | 59'000.00 | 58'288.90 |
| 3 Administration | - | - | - |
| 4 Stagiaire | 4'054.60 | 5'000.00 | 3'147.65 |
| 5 Conciergerie | - | - | - |
| 8 Mandat extraordinaire | - | - | - |
| 9 Indemnités maladie-accident-APG-AMat | - | - | - |
| 31 CHARGES SOCIALES | 21'328.45 | 14'400.00 | 14'972.20 |
| 310 Charges sociales | 12'718.45 | 14'000.00 | 13'372.20 |
| LPP - Recapitalisation | 8'610.00 | 400.00 | 1'600.00 |
| 32 CHARGES DU PERSONNEL | 3'733.85 | 4'000.00 | 2'221.80 |
| 320 Formation et perfectionnement | 2'297.90 | 2'500.00 | 1'853.75 |
| 330 Frais de déplacements | 1'435.95 | 1'500.00 | 368.05 |
| 40 CHARGES D'EXPLOITATION | 37'934.22 | 40'100.00 | 38'933.32 |
| 400 Loyers et charges | 23'612.30 | 25'000.00 | 23'574.00 |
| 410 Equipement de bureau | 469.80 | 500.00 | - |
| 420 Matériel de bureau | 350.85 | 500.00 | 334.05 |
| 430 Téléphones, alarmes, ports et taxes | 502.15 | 500.00 | 581.10 |
| Communication, relations publiques | - | - | 1'247.00 |
| 440 Assurances choses + RC | 456.75 | 500.00 | 456.00 |
| 450 Abonnements, cotisations, bibliothèque, documentation | 942.00 | 1'000.00 | 1'116.37 |
| 460 Maintenance, redevance et frais informatique | 7'650.35 | 7'400.00 | 8'040.50 |
| 470 Frais de gérance | - | - | - |
| Groupe de parole | 1'229.75 | 1'300.00 | 5.40 |
| Dépenses projets | - | - | - |
| Redevance UCBA | - | - | - |
| Achats moyens auxiliaires | - | - | - |
| Variation stock moyens auxiliaires | - | - | - |
| Aides et réadaptation individuelles | - | - | - |
| Achat matériel démonstration | - | - | - |
| Camp enfants | - | - | - |
| Cours et réadaptation | - | - | - |
| Rapport annuel clients | - | - | - |
| Informatique services privés | - | - | - |
| 480 Frais séances, frais divers, révision compta | 2'440.27 | 2'500.00 | 2'569.45 |
| Intérêts et caution sur prêt LPP | - | 400.00 | 329.45 |
| 490 Tenue de secrétariat | - | - | - |
| Amortissements | - | - | - |
| Perte sur débiteurs | 280.00 | 500.00 | 680.00 |
| Virements aux fonds de réserve | - | - | - |
| 50 PRESTATIONS D'AIDE | - | - | - |
| 512 Aides immédiates | - | - | - |
| 515 Aides à plus long terme | - | - | - |
| 520 Contributions intercantionales | - | - | - |
| 60 SUBVENTIONS, GERANCES, HONORAIRES, DONNS | 114'311.90 | 118'086.00 | 116'241.10 |
| 600 Subventions | 80'000.00 | 82'400.00 | 82'400.00 |
| Dont : subvention OFAS | - | - | - |
| subvention canton | 80'000.00 | 82'400.00 | 82'400.00 |
| subvention communes | - | - | - |
| 602 Remboursement des aides | - | - | - |
| Recettes contributions intercantionales | - | - | - |
| 610 Recettes LAMal | - | - | - |
| Recettes détection précoce AI | - | - | - |
| Informatique, services privés | - | - | - |
| 610 Prestations facturées à des tiers | 5'296.00 | 10'486.00 | 11'088.00 |
| 620 Mandats | - | - | - |
| Recettes facturation clients Centrevue | - | - | - |
| Ventes moyens auxiliaires | - | - | - |
| Cours et locomotion | - | - | - |
| Recettes projets | - | - | - |
| 630 Honoraires | 24'150.00 | 24'500.00 | 21'335.00 |
| Groupe de parole | 650.00 | 500.00 | 100.00 |
| Recettes locatives | - | - | - |
| 640 Don | - | - | - |
| 640 Don LoRo | - | - | - |
| Legs | - | - | - |
| 650 Intérêts | 169.45 | 200.00 | 71.10 |
| Prélèvements des fonds de réserve | 4'046.45 | - | 1'247.00 |
| 670 Camp enfants | - | - | - |
| 70 IMMEUBLE | - | - | - |
| 750 Recettes sur immeuble | - | - | - |
| 750 Charges sur immeuble | - | - | - |
| Virement /prélèvement au fonds de réserve immeuble | - | - | - |

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

CENTREVUE
autonomie et intégration

Rapport d'activité 2015
Comptes et bilan

Ce rapport a été adopté par le comité de gestion le 26.04.2016

Comité de gestion

Deux séances ont eu lieu avec le comité de gestion, l'une en avril pour approuver les comptes et l'autre en octobre pour approuver le budget.

Il a pris connaissance des nombreux projets réalisés et de l'amélioration de la situation financière. Il a également été informé de la mise en place du contrat de prestation OFAS pour la période 2015-2018 ainsi que des négociations et des répartitions financières internes au sein du Consortium des services d'aide pour personnes malvoyantes et aveugles.

Vie du service

Une ergothérapeute a bénéficié d'un congé maternité en début d'année et son remplacement a pu être organisé à l'interne. Une autre ergothérapeute a commencé en automne la formation de "Spécialiste en réadaptation avec les personnes aveugles et malvoyantes", dispensée en cours d'emploi par l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA). Cette formation se terminera en automne 2016. Des recherches financières ont permis de couvrir une bonne partie des coûts de cette spécialisation. Une stagiaire employée de commerce a réalisé un stage d'une année au secrétariat pour valider sa maturité professionnelle commerciale et deux étudiantes, l'une en travail social et l'autre en ergothérapie, ont effectué leur stage de fin de formation Bachelor dans les deux secteurs professionnels.

Autant 2014 fut une année difficile pour l'équipe, autant 2015 a été une année sereine en raison de l'amélioration de la situation financière de Centrevue. Les mesures mises en place et les recherches financières ayant été bénéfiques, la pression a fortement diminué auprès des collaborateurs, leur permettant de réaliser leur activité professionnelle dans de meilleures conditions, empreinte d'une motivation sans faille.

En mai 2015 la première "CentRevue - Info" a été publiée en remplacement de la "Grande Lettre" annuelle. Ce bulletin d'information semestriel est adressé à tous les clients et aux donateurs. Il traite à chaque fois d'un thème particulier en lien avec le travail social ou de réadaptation et met en exergue le témoignage d'une personne concernée par le sujet. La Revue permet également d'informer les clients des nouveautés ou des changements qui apparaissent dans la palette des moyens auxiliaires ou des assurances sociales.

Quatre demi-journées de cours ont été mises en place pour initier des enfants et adolescents malvoyants ou aveugles à des sports comme la voile, le tandem, les arts martiaux et les balades en raquettes à neige. En parallèle, et grâce au soutien de la Table Ronde 18 de La Chaux-de-Fonds, une initiation au parapente a pu être proposée à ces enfants alors qu'une autre demi-journée, organisée par le Lions Club Tandem de Neuchâtel, leur a permis de découvrir les animaux et les activités d'une ferme au Landeron.

Le projet Lisomad - AAL Médiante, mené par la Fondation Suisse des Téléthèses (FST) visant à développer des interfaces de communication auprès des personnes âgées pour contribuer au maintien à domicile est arrivé à terme. Il a permis d'envisager, entre autre, le rôle que des technologies de communication et de coordination peuvent jouer lorsqu'il s'agit de soutenir les seniors dans leur qualité de vie et leur maintien à domicile. Il a mis également en évidence l'importance de construire un réseau de compétences durable ou re-sollicitable dans la perspective d'autres projets où la technologie doit être au service de l'humain et non le contraire.

Centrevue a été immédiatement sollicité par cette fondation pour s'engager dans un nouveau projet européen du nom de "Maestro". Celui-ci a pour but de tester une plateforme d'évaluation de moyens auxiliaires pour des personnes âgées ou handicapées. Elle doit permettre de définir quels sont les critères à retenir lors du choix d'un moyen auxiliaire parmi la gamme des nombreux produits qui peuvent être proposés pour une même utilisation. Des systèmes GPS et des cannes longues blanches électroniques seront inclus dans ces tests et des personnes aveugles ou malvoyantes y seront associées.

Une "Formation-Action" a été proposée au personnel des différents secteurs professionnels des homes du canton afin de mieux tenir compte des besoins des résidents malvoyants ou aveugles dans leurs établissements. Elle permet aux participants de comprendre la malvoyance et ses effets, ainsi que de découvrir les solutions qui existent pour pallier aux déficits visuels. Cette formation leur permet également de s'impliquer directement dans des actions à réaliser dans le home pour améliorer l'environnement de vie. Ce cours s'inspire du modèle genevois développé par l'ABA (Association pour le Bien des Aveugles de Genève) qui a mis gracieusement à disposition les brochures créées par leurs soins pour cette formation. Madame Pierrette Tissot, ergothérapeute spécialisée en réadaptation avec les personnes aveugles et malvoyantes du home de la Sombaille à La Chaux-de-Fonds, a collaboré à la réalisation de ce cours. Sa riche expérience en matière d'aménagement de lieux institutionnels pour personnes handicapées de la vue âgées a parfaitement complété les connaissances des collaborateurs de Centrevue.

Une conférence "Tout public" a été organisée en automne à Neuchâtel avec l'association Retina Suisse et le Dr. Ralph Kiel, médecin au Centre Neuchâtelois d'Ophtalmologie (CNO), sur la Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA). Une conférence similaire est agendée en juin 2016 à La Chaux-de-Fonds.

Enfin, une grande manifestation a été mise sur pied à la fin de l'automne 2016 en collaboration avec l'association Regards-Neufs de Lausanne et le soutien de sponsors neuchâtelois pour introduire l'audiodescription de films dans un cinéma de Neuchâtel. Une séance réunissant plus de 220 personnes au cinéma Studio devait faire découvrir ce système, comme il existe déjà pour certains films diffusés à la télévision, aux personnes aveugles et malvoyantes, à leur famille, à leurs amis ainsi qu'à des donateurs. Cette séance devait aussi permettre de sensibiliser les spectateurs voyants à la problématique de la cécité et de la malvoyance. Un film projeté sans image, mais avec la bande son et l'audiodescription, devait permettre au public de vivre une expérience forte en s'immergeant dans le monde du handicap visuel par le port de lunettes de simulation. Malheureusement cette manifestation n'a que partiellement produit l'effet escompté en raison d'un problème technique dû au cinéma qui a privé les spectateurs de l'audiodescription. Une nouvelle séance devrait pouvoir être à nouveau proposée en 2016.

Liste des collaborations

Centrevue est représenté dans les comités ou groupes suivants :

- Association Forum Handicap Neuchâtel
- Association Neuchâteloise des Institutions d'Action Sociale (ANIAS)
- Fonds des convalescents
- Association Audio-Tactile (ABAplans)
- Commission des transports et des barrières architecturales de Forum Handicap Neuchâtel
- Commission de la mobilité de la ville de Neuchâtel
- Collèges des chefs de service pour handicapés de la vue de Suisse romande
- Groupe de consultation pour la formation continue de l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA)
- Groupe de construction adaptée au handicap visuel de Suisse Romande
- Groupe romand des professionnels de la typhlophilie
- Groupe de consultation sur l'étude de la vie professionnelle des personnes handicapées de la vue (SAMS - UCBA)
- Groupe de pédiatrie de la Section Neuchâteloise de l'Association Suisse des Ergothérapeutes
- Nomad - Acteurs sociaux
- Coviage - Coping with visual impairment in old age (école d'études sociales et pédagogiques - eesp Lausanne)
- Projet Ergomad
- Projet Lisomad-AAL Mediate (Fondation Suisse des Téléthèses)
- Projet Maestro (Fondation Suisse des Téléthèses)

Il a collaboré sur des projets et des réalisations avec :

- Service des travaux publics de la Ville de Neuchâtel
- Service de santé et prévention de la santé de La Chaux-de-Fonds
- Service de construction adaptée de Pro Infirmis Neuchâtel
- Home des Charmettes – Neuchâtel

Les institutions et groupes suivants ont été informés et/ou sensibilisés à la problématique du handicap visuel et sur les prestations de Centrevue :

- École Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds, formation des assistants en soins communautaires et des assistants sociaux éducatifs
- Union Philanthropique Suisse – Cercle de la Côte
- Lion's Club Tandem Neuchâtel
- Banque CIC Suisse - Neuchâtel
- Confrérie des Anysetiers
- Conseil de Fondation de la Bibliothèque Sonore Romande
- Nouveaux retraités de la commune de Val-de-Travers
- Service de physiothérapie de l'Hne – site de Pourtalès
- AROSS – Association Réseau Orientation Santé Social

Chiffres clés

60 personnes ont été vues dans le cadre de la LAMal pour un total de 226 heures (336 heures en 2014). Le groupe de personnes âgées de 76 ans et plus est moins représenté (-10 personnes) dans cette catégorie de prestations même si le nombre total de dossiers est lui à peu près similaire cette année.

| Groupe d'âge clients LAMal | 2014 | | 2015 | |
|-----------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|
| Moins de 7 ans | 0 | 0 % | 0 | 0 % |
| 7 - 17 ans | 4 | 6 % | 4 | 7 % |
| 18 – 25 ans | 1 | 1 % | 2 | 3 % |
| 26 - 49 ans | 4 | 6 % | 7 | 11 % |
| 50 – âge AVS | 10 | 15 % | 6 | 10 % |
| Age AVS – 75 ans | 4 | 6 % | 8 | 13 % |
| 76 – 85 ans | 20 | 30 % | 19 | 31 % |
| Dès 86 ans | 24 | 36 % | 15 | 25 % |
| TOTAL dossiers LAMal | 67 | 100 % | 61 | 100 % |

Par ailleurs, 7 personnes ont été vues dans la cadre de mesures d'intervention précoce sur mandat de l'Office de l'Assurance Invalidité visant à améliorer l'ergonomie de leur place de travail.

| État des dossiers OFAS | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|------------|------------|------------|
| Nouveaux dossiers de l'année | 104 | 80 | 81 |
| Dossiers déjà actifs l'année précédente | 232 | 222 | 202 |
| Dossiers ré-ouverts, non actifs l'année précédente | 73 | 62 | 59 |
| Total dossiers OFAS | 409 | 364 | 345 |
| Total dossiers LAMal | - | 67 | 61 |
| Total dossiers Intervention précoce AI | 4 | 4 | 7 |
| TOTAL dossiers OFAS, LAMal et Intervention précoce AI | 413 | 435 | 413 |
| Informations sans ouverture de dossiers | 55 | 55 | 49 |
| Nombre de personnes conseillées | 468 | 490 | 462 |

Sur les 3 dernières années nous notons une baisse du nombre de dossiers déjà actifs l'année précédente (-30), la diminution étant plus marquée en 2015, signifiant que la durée d'intervention a été plus courte dans certaines situations ou que les demandes des clients ont été moins nombreuses ou encore que certaines réponses ont été trouvées ailleurs.

Le nombre de nouveaux dossiers (OFAS et LAMal) est toutefois égal à celui de 2014 et le nombre total de personnes conseillées en 2015 à peu près similaire à celui de 2013.

| Groupes d'âges clients OFAS | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|------------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| Moins de 7 ans | 6 | 1.40 % | 7 | 2.00 % | 6 | 1.80 % |
| 7 - 17 ans | 14 | 3.40 % | 17 | 4,70 % | 17 | 4.90 % |
| 18 – 25 ans | 8 | 2.00 % | 4 | 1,00 % | 8 | 2.30 % |
| 26 - 49 ans | 45 | 11.00 % | 41 | 11,30 % | 42 | 12.20 % |
| 50 – âge AVS | 55 | 13.40% | 47 | 12,90 % | 49 | 14.20 % |
| Age AVS – 75 ans | 36 | 8,80 % | 30 | 8,20 % | 38 | 11.00 % |
| 76 – 85 ans | 106 | 26.00 % | 95 | 26,10 % | 78 | 22.60 % |
| Dès 86 ans | 139 | 34.00 % | 123 | 33,80 % | 107 | 31.00 % |
| TOTAL | 409 | 100 % | 364 | 100 % | 345 | 100 % |

Le groupe de personnes âgées de 76 ans à 85 ans et de 86 ans et plus est celui dans lequel se manifeste étonnement la diminution du nombre de dossiers (-33), comme on l'observe également pour les interventions facturées au niveau LAMal (-10). On sait qu'avec le vieillissement de la population le risque de développer une pathologie de la vision augmente. Or cette catégorie d'âge est moins représentée en 2015. Ces personnes ne sont-elles pas orientées sur les services de réadaptation ou n'ont-elles pas obtenu l'information de l'existence de ces centres ?

Fait plus troublant, en 2015, l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA) a lancé la campagne d'information "Mal voir, bien vivre c'est possible" dans toute la Suisse. Des brochures ont été envoyées aux professionnels du domaine de l'ophtalmologie et de l'optique. Divers articles présentant le domaine de la basse vision et les prestations des services de consultation comme Centrevue ont paru dans la presse spécialisée. Des annonces publicitaires ont été insérées dans la presse régionale. L'UCBA prévoyait ainsi une augmentation de 5-10 % de clients supplémentaires dans les centres spécialisés. La diminution du nombre de dossiers, en particulier dans la catégorie des personnes du 3e et 4e âge, infirme les estimations et relativise malheureusement les effets de cette campagne.

| Répartition des clients par catégorie d'assurés selon critères OFAS | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|--|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Personnes ayant droit à des prestations art. 74 LAI | 158 | 39 % | 146 | 40% | 139 | 40 % |
| Personnes ayant droit à des prestations art. 101bis LAVS | 234 | 57 % | 207 | 57% | 196 | 57 % |
| Sans droit aux prestations AI/AVS | 17 | 4 % | 11 | 3% | 10 | 3 % |
| TOTAL | 409 | 100 % | 364 | 100% | 345 | 100 % |

La répartition des dossiers par catégories d'assurés reste toujours stable au cours des années, malgré la diminution du nombre de dossiers.

| Répartition des heures par catégories d'assurés selon les critères OFAS, toutes prestations confondues | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|---|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|----------------|
| Nbre d'heures de prestations art. 74 LAI | 5'017.25 | 53,5 % | 5'175.50 | 56.5 % | 5438.50 | 60.50 % |
| Nbre d'heures de prestations art 101bis LAVS | 3'819.25 | 41 % | 3'457.50 | 37,5 % | 3326.75 | 37.00 % |
| Nbre d'heures sans droit aux prestations AI/AVS | 537.50 | 5,5 % | 557.00 | 6 % | 229.00 | 2.5 % |
| TOTAL | 9'374.00 | 100 % | 9'190.00 | 100 % | 8'994.25 | 100 % |

Le travail fourni aux personnes bénéficiaires de l'article 74 LAI poursuit son augmentation cette année encore et ce sont 400 heures de plus qu'en 2013 et près de 700 heures de plus réalisées depuis 2012, (4'700.00 heures). On retrouve dans cette augmentation des heures liées à des prestations fournies à des personnes auparavant sans droits et qui sont devenues des bénéficiaires de l'Assurance Invalidité suite à un changement de leur statut de résidant en Suisse.

Au final, une diminution de 200 heures apparaît sur le total des heures réalisées en 2015, conséquence du remplacement partiel du congé maternité d'une collaboratrice ergothérapeute. Une fois encore, les objectifs fixés dans le contrat de prestation avec l'OFAS sont largement atteints. Il convient aussi d'ajouter à ce total 219.75 heures réalisées dans le cadre de l'offre de prestations aux personnes menacées de malvoyance facturées aux caisses maladie et 53.50 heures pour des interventions dans le cadre de mandat en intervention précoce de l'OAI du canton de Neuchâtel. Le total, toutes prestations confondues, s'élève à 9'267.50 heures.

Bilan de l'année écoulée et objectifs pour 2016

Deux objectifs avaient été posés pour l'année 2015, soit l'organisation d'un Event associant le grand public et les médias et la création d'une revue semestrielle. Tous deux ont été réalisés.

En automne, comme cela a déjà été évoqué, la manifestation autour d'un film en audiodescription a réuni un nombre important de personnes voulant découvrir en grande première un film en audiodescription au cinéma. Cet événement a été largement rapporté par la presse régionale et, en ce sens, a répondu aux objectifs fixés dans le concept de communication de Centrevue.

La revue semestrielle "CentRevue – Info" a été adressée aux clients de Centrevue et aux donateurs en mai et en novembre 2015. Elle a traité dans sa première édition de l'utilisation des différentes cannes blanches et de la difficulté à utiliser un moyen auxiliaire aussi stigmatisant. La deuxième a présenté le contenu du Travail Social de Groupe se rapportant à des techniques d'animation de groupes favorisant l'échange et l'entraide entre pairs sur des thèmes touchant la vie professionnelle, sociale, familiale ou personnelle lorsque l'on est touché par un handicap visuel.

Chaque développement d'une thématique est en outre accompagné d'un témoignage d'un/e client/e de Centrevue et de la présentation de moyens auxiliaires s'y rattachant.

Objectifs pour 2016

Afin d'accroître la visibilité de Centrevue, une nouvelle manifestation grand public sera organisée en automne 2016 à l'occasion de l'Exposition Newport à Neuchâtel avec le soutien de l'Union Philantropique Suisse - Cercle de la Côte. Un stand sera dédié aux activités de Centrevue et des animations seront proposées au public pour leur permettre de mieux découvrir ou comprendre les effets de la cécité et de la malvoyance.

Une deuxième édition de la Formation-Action sera reconduite au printemps 2016 pour le personnel des homes du canton, vu le succès rencontré par la première édition et la mise en liste d'attente de participants.

Une réflexion sera menée durant l'année pour planifier une nouvelle forme de contact et de présentation des prestations de Centrevue aux ophtalmologues, aux orthoptistes et aux opticiens. Les clients potentiels devraient pouvoir être mieux et plus rapidement orientés vers Centrevue afin d'éviter, comme cela apparaît cette année, une diminution dans le groupe d'âges des personnes de 76 ans et plus parce qu'elles n'ont peut-être pas eu accès à l'information de l'existence de Centrevue.

Enfin, la campagne "Mal voir et bien vivre, c'est possible" devrait être déployée plus largement et si possible en collaboration avec des partenaires du domaine socio-sanitaire du canton afin d'informer plus directement les personnes concernées de l'existence et des prestations de Centrevue ainsi que des possibilités de réadaptation visuelle lorsque l'on est âgé.

Olivier Blaser
Directeur de Centrevue

Bilan de Centrevue

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 2014 | 2015 | | 2014 | 2015 |
| CCP | 92'221.62 | 172'842.31 | Prêt hypothécaire | - | - |
| CCP Deposito | 137'360.20 | 137'531.95 | Créanciers | 6'759.45 | 2'999.00 |
| Immeuble | - | - | Prêt Prévoyance.ne | 19'014.45 | 17'179.20 |
| BCN cpte courant | 56'044.10 | 56'097.90 | Passifs transitoires | 39'796.75 | 66'210.85 |
| BCN - cpte épargne | - | - | Prêt de la République et Canton | - | - |
| BCN cpte épargne Fondation | - | - | Réserves affectées : | | |
| Plan épargne Fondation | - | - | Réserve inform.+ 50ème | - | - |
| Avances Centrevue | 22'174.60 | 8'928.85 | Réserve développement FAS | - | - |
| Caisse | 2'712.70 | 2'888.65 | Réserve LAVI | - | - |
| Débiteurs | 5'722.45 | 7'842.25 | Réserve équipement - mobilier | 3'318.05 | 3'318.05 |
| Impôt anticipé | 1'033.74 | 1'033.74 | Réserve formation | 8'891.02 | 6'254.02 |
| Stock moyens auxiliaires | 10'000.00 | 9'400.00 | Réserve logiciel & informatique | 16'774.04 | 16'774.04 |
| Actifs transitoires | 26'864.75 | 23'428.80 | Réserve publicité | - | - |
| Mobilier - matériel | 1.00 | 1.00 | Réserve groupe de parole | - | - |
| Moyens auxiliaires expo | 500.00 | - | Réserve stagiaire | - | - |
| | | | Réserve aides directes | 8'585.40 | 9'645.65 |
| | | | Réserve coordination services privés | - | - |
| | | | Réserve immeuble | - | - |
| | | | Réserve matériel de réadaptation | 8'520.85 | 8'520.85 |
| | | | Réserve projet ABAplans | 50'043.60 | 26'043.60 |
| | | | Réserve traite des êtres humains | - | - |
| | | | Réserve Abacus | - | - |
| | | | Capital | 204'251.18 | 192'931.55 |
| | | | Capital Fondation | - | - |
| Excédent de charges | 11'319.63 | - | Excédent de recettes | - | 70'118.64 |
| TOTAUX | 365'954.79 | 419'995.45 | | 365'954.79 | 419'995.45 |

Centrevue – au terme de l'exercice l'excédent de recettes pour Centrevue s'élève à Fr. 70'118.64. Il est attribué de la manière suivante :

- attribution à la réserve communication Fr. 10'000.00
- attribution à la réserve formation Fr. 37'000.00
- attribution à capital Fr. 23'118.64

Comptes de Centrevue

| | Comptes 2014 | Budget 2015 | Comptes 2015 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Résultat | -108'225.09 | -56'989.85 | 70'118.64 |
| Total des charges | 1'159'715.73 | 1'126'180.00 | 1'139'729.91 |
| Total des recettes | 1'051'490.64 | 1'069'190.15 | 1'209'848.55 |
| 30 PERSONNEL | 1'000'631.45 | 995'880.00 | 970'821.20 |
| 300 SALAIRES | 779'384.20 | 774'880.00 | 749'801.50 |
| 1 Direction | 104'477.35 | 104'500.00 | 105'364.85 |
| 2 Responsable projets-intervenant-conseillères | 557'259.30 | 554'500.00 | 548'605.15 |
| 3 Administration | 90'933.50 | 92'500.00 | 92'362.80 |
| 4 Stagiaire | 20'308.00 | 16'880.00 | 15'338.05 |
| 5 Conciergerie | 6'406.05 | 6'500.00 | 6'895.20 |
| 8 Mandat extraordinaire | - | - | - |
| 9 Indemnités maladie-accident-APG-AMat | - | - | -18'764.55 |
| 31 CHARGES SOCIALES | 183'132.05 | 184'000.00 | 181'887.60 |
| 310 Charges sociales | 163'982.05 | 183'000.00 | 178'207.60 |
| LPP - Recapitalisation | 19'150.00 | 1'000.00 | 3'680.00 |
| 32 CHARGES DU PERSONNEL | 38'115.20 | 37'000.00 | 39'132.10 |
| 320 Formation et perfectionnement | 3'290.00 | 7'000.00 | 9'637.00 |
| 330 Frais de déplacements | 34'825.20 | 30'000.00 | 29'495.10 |
| 40 CHARGES D'EXPLOITATION | 159'084.28 | 130'300.00 | 168'908.71 |
| 400 Loyers et charges | 34'530.65 | 35'000.00 | 32'774.10 |
| 410 Equipement de bureau | 779.75 | 3'000.00 | 475.00 |
| 420 Matériel de bureau | 7'353.26 | 7'000.00 | 5'683.95 |
| 430 Téléphones, alarmes, ports et taxes | 7'600.75 | 8'000.00 | 7'464.25 |
| Communication, relations publiques | - | - | 3'240.00 |
| 440 Assurances choses + RC | 1'638.95 | 2'000.00 | 1'640.20 |
| 450 Abonnements, cotisations, bibliothèque, documentation | 2'970.00 | 3'000.00 | 3'055.50 |
| 460 Maintenance, redevance et frais informatique | 42'483.85 | 25'000.00 | 24'990.20 |
| 470 Frais de gérance | - | - | - |
| Groupe de parole | - | - | - |
| Dépenses projets | 2'270.60 | - | 32'011.80 |
| Redevance UCBA | - | 4'500.00 | 505.00 |
| Achats moyens auxiliaires | 45'227.09 | 29'000.00 | 32'066.57 |
| Variation stock moyens auxiliaires | -5'000.00 | - | 600.00 |
| Aides et réadaptation individuelles | 5'089.50 | - | 2'976.25 |
| Achat matériel démonstration | - | 3'000.00 | 3'414.74 |
| Camp enfants | - | - | - |
| Cours et réadaptation | 2'828.48 | 500.00 | 3'371.15 |
| Rapport annuel clients | 927.50 | 1'500.00 | 3'817.95 |
| Informatique services privés | - | - | - |
| 480 Frais séances, frais divers, révision compta | 9'806.00 | 7'500.00 | 8'501.25 |
| Intérêts et caution sur prêt LPP | - | 800.00 | 760.55 |
| 490 Tenue de secrétariat | - | - | - |
| Amortissements | 500.00 | 500.00 | 500.00 |
| Perte sur débiteurs | 77.90 | - | - |
| Virements aux fonds de réserve | - | - | 1'060.25 |
| 50 PRESTATIONS D'AIDE | - | - | - |
| 512 Aides immédiates | - | - | - |
| 515 Aides à plus long terme | - | - | - |
| 520 Contributions intercantionales | - | - | - |
| 60 SUBVENTIONS, GERANCES, HONORAIRES, DONS | 1'051'490.64 | 1'069'190.15 | 1'209'848.55 |
| 600 Subventions | 934'083.90 | 945'990.15 | 939'085.10 |
| Dont : subvention OFAS | 743'990.15 | 743'990.15 | 739'927.20 |
| subvention canton | 170'000.00 | 174'000.00 | 175'500.00 |
| subvention communes | 20'093.75 | 28'000.00 | 23'657.90 |
| 602 Remboursement des aides | - | - | - |
| Recettes contributions intercantionales | - | - | - |
| 610 Recettes LAMal | 3'034.55 | 22'000.00 | 20'301.60 |
| Recettes détection précoce AI | 8'281.00 | 5'000.00 | 6'688.25 |
| Informatique, services privés | - | - | - |
| 610 Prestations facturées à des tiers | - | - | - |
| 620 Mandats | 3'501.75 | 11'200.00 | 14'785.00 |
| Recettes facturation clients Centrevue | - | 15'000.00 | 8'120.00 |
| Ventes moyens auxiliaires | 55'860.10 | 39'000.00 | 55'746.55 |
| Cours et locomotion | 2'403.80 | - | 21'441.30 |
| Recettes projets | - | - | 14'960.00 |
| 630 Honoraires | - | - | - |
| Groupe de parole | - | - | - |
| Recettes locatives | - | - | 3'000.00 |
| 640 Don | 28'368.59 | 30'000.00 | 98'838.75 |
| 640 Don LoRo | - | - | - |
| Legs | - | - | - |
| 650 Intérêts | 1'113.00 | 1'000.00 | 245.00 |
| Prélèvements des fonds de réserve | 14'843.95 | - | 26'637.00 |
| 670 Camp enfants | - | - | - |
| 70 IMMEUBLE | - | - | - |
| 750 Recettes sur immeuble | - | - | - |
| 750 Charges sur immeuble | - | - | - |
| Virement / prélèvement au fonds de réserve immeuble | - | - | - |

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Consolidation

Comptes et bilans 2015

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

| | 31.12.2015 CHF | 31.12.2014 CHF |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Trésorerie | 989'905.17 | 852'923.90 |
| Caisses | 6'946.40 | 6'281.90 |
| Comptes de chèques postaux | 474'883.37 | 321'568.40 |
| Compte de chèque postal e-deposito | 141'013.15 | 140'837.00 |
| Comptes courants bancaires, BCN | 248'846.95 | 266'136.50 |
| Compte épargne, BCN | 6'430.90 | 6'424.65 |
| Compte épargne fondation, BCN | 8'333.15 | 8'325.00 |
| Plan épargne fondation, BCN | 103'451.25 | 103'350.45 |
| Créances diverses | | |
| - envers des tiers | 36'256.30 | 54'477.90 |
| - impôt anticipé | 1'745.53 | 1'745.48 |
| - avances à des tiers | 8'928.85 | 22'174.60 |
| Actifs de régularisation | 40'610.95 | 36'083.90 |
| Stock moyens auxiliaires | 9'400.00 | 10'000.00 |
| Actif circulant | 1'086'846.80 | 977'405.78 |
| Immobilisations corporelles | | |
| Immeuble | 885'000.00 | 885'000.00 |
| Mobilier et matériel | 3.00 | 503.00 |
| | 885'003.00 | 885'503.00 |
| Actif immobilisé | 885'003.00 | 885'503.00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1'971'849.80 | 1'862'908.78 |

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

| | 31.12.2015 CHF | 31.12.2014 CHF |
|--|---------------------|---------------------|
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Dettes diverses | | |
| - envers des tiers | 11'106.70 | 12'740.20 |
| Emprunt auprès de Prévoyance.ne, part à court terme | 17'014.30 | 16'438.95 |
| Passifs de régularisation | 38'173.40 | 23'527.69 |
| Capitaux étrangers à court terme | 66'294.40 | 52'706.84 |
| Emprunt auprès de Prévoyance.ne, part à long terme | 136'862.60 | 153'876.90 |
| Prêt hypothécaire BCN | 700'000.00 | 700'000.00 |
| Provisions pour recapitalisation de Prévoyance.ne | 71'400.00 | 8'280.00 |
| Prêt de la République et Canton de Neuchâtel | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Réserves | 410'806.95 | 429'885.15 |
| Réserve informatique et 50ème | 29'848.00 | 29'848.00 |
| Réserve développement FAS | 44'138.01 | 44'138.01 |
| Réserve LAVI | 16'435.15 | 16'435.15 |
| Réserve équipement mobilier | 59'985.25 | 59'985.25 |
| Réserve formation | 16'377.55 | 14'716.30 |
| Réserve logiciel & informatique | 33'768.70 | 33'768.70 |
| Réserve publicité | 2'063.89 | 3'310.89 |
| Réserve groupe de parole | 11'420.25 | 11'420.25 |
| Réserve stagiaire | 7'938.20 | 7'938.20 |
| Réserve aides directes | 9'645.65 | 8'585.40 |
| Réserve coordination services privés | 31'562.95 | 31'562.95 |
| Réserve TEH | 16'233.10 | 15'121.95 |
| Réserve immeuble | 46'111.80 | 27'358.80 |
| Réserve matériel de réadaptation | 8'520.85 | 8'520.85 |
| Réserve projet ABApians | 26'043.60 | 50'043.60 |
| Réserve Abacus | 50'714.00 | 67'130.85 |
| Capitaux étrangers à long terme | 1'419'069.55 | 1'392'042.05 |
| Capital de la fondation | 100'500.00 | 100'500.00 |
| Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux réserves | 313'361.64 | 326'097.25 |
| Excédent de produits / charges de l'exercice | 72'624.21 | -8'437.36 |
| | <u>385'985.85</u> | <u>317'659.89</u> |
| Capitaux propres | 486'485.85 | 418'159.89 |
| TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | 1'971'849.80 | 1'862'908.78 |

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

| | 2015 CHF | 2014 CHF |
|---|---------------------|---------------------|
| Subventions | 2'308'485.10 | 2'280'315.55 |
| Subventions cantonales | 1'544'900.00 | 1'504'900.00 |
| Subventions communales | 23'657.90 | 31'425.40 |
| Subventions fédérales, OFAS | 739'927.20 | 743'990.15 |
| Informatique services privés | 88'000.00 | 66'000.00 |
| Don de la loterie romande | - | 112'000.00 |
| Dons | 99'588.75 | 48'958.00 |
| Legs | - | 10'391.02 |
| Ventes de moyens auxiliaires | 55'746.55 | 62'859.05 |
| Honoraires | 21'435.00 | 25'850.00 |
| Revenus liés à des mandats divers | 69'610.20 | 41'200.15 |
| Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes | 261'781.20 | 203'072.68 |
| Recettes des assurances sociales | 26'989.85 | 32'345.80 |
| Autres produits | 21'441.30 | 6'504.70 |
| Produits d'intérêts | 598.35 | 1'335.70 |
| Produits d'immeuble | 42'070.00 | 42'070.00 |
| Prélèvement aux fonds de réserve | 44'300.85 | 40'682.95 |
| Total des recettes | 3'040'047.15 | 2'973'585.60 |
| Salaires | 1'681'778.00 | 1'722'063.95 |
| Charges sociales | 460'722.40 | 406'090.15 |
| Frais de formation et de perfectionnement | 23'974.55 | 20'990.00 |
| Frais de déplacements | 38'930.00 | 43'523.65 |
| Frais de locaux | 116'924.20 | 120'342.40 |
| Equipement de bureau | 2'050.85 | 2'371.85 |
| Matériel de bureau | 11'381.56 | 15'017.74 |
| Téléphones, fax, ports et taxes | 15'022.80 | 11'932.60 |
| Assurances choses et RC | 4'389.55 | 4'436.60 |
| Documentation et publicité | 11'235.17 | 9'115.37 |
| Maintenance, redevance et frais informatiques | 89'522.05 | 118'088.20 |
| Informatique, services privés | 88'000.00 | 66'000.00 |
| Groupe de parole | 5.40 | 1'158.45 |
| Frais de projets | 32'011.80 | 1'180.00 |
| Achats de moyens auxiliaires et variation de stock | 32'666.57 | 27'172.75 |
| Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes | 261'781.20 | 203'072.68 |
| Autres frais administratifs | 35'030.25 | 24'806.45 |
| Cours, réadaptation, camp | 9'762.14 | 11'547.90 |
| Pertes sur créances | 680.00 | 959.60 |
| Intérêts sur emprunt auprès de Prévoyance.ne | 6'813.05 | 7'414.85 |
| Amortissements | 500.00 | 500.00 |
| Charges d'immeuble | 42'070.00 | 42'070.00 |
| Attribution aux fonds de réserves | 2'171.40 | 122'167.77 |
| Total des charges | 2'967'422.94 | 2'982'022.96 |
| Excédent de produits/charges | 72'624.21 | -8'437.36 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2015

I. Bases et organisation

Forme juridique : Fondation

Base juridique : Statuts du 6 juin 2011

But : Elle a pour but d'assurer la coordination de l'action sociale privée dans le canton et faciliter sa coordination avec l'action sociale publique; promouvoir la collaboration dans le domaine social; participer à l'élaboration de la politique sociale; offrir un cadre juridique aux institutions sociales qui souhaitent lui être rattachées; offrir par son secrétariat des services aux organisations sociales qui en ont besoin.

Elle est régie par ses statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code Civil Suisse.

Adresse: Faubourg de l'Hôpital 23, 2000 Neuchâtel

Moyenne annuelle des emplois à plein temps: le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 250 emplois en moyenne annuelle.

Membres du Conseil de fondation

| | |
|----------------|--|
| Président | Jacques-André Guy |
| Vice-président | Olivier Boillat |
| Membres | Mesdames Veronica Garces Mollia, Fabienne Cosandier, Sabine Delachaux Mornile, Marie-France Vacheron, Francine John, Corinne Du Pasquier et Messieurs Olaf Makaci, Fabio Morici, François Dubois, Jean-Philippe Schmid, Pierre Borer, Hubert Péquignot, David Pignolet |

Membres du bureau du Conseil de fondation

| | | | |
|----------------|--------------------|--------------------------|----|
| Président | Jacques-André Guy | signature collective à 2 | 1) |
| Vice-président | Olivier Boillat | signature collective à 2 | 1) |
| Membres | Pierre Borer | signature collective à 2 | 2) |
| | Hubert Péquignot | signature collective à 2 | 2) |
| | Fabienne Cosandier | signature collective à 2 | 2) |

1) sauf entre eux

2) avec le Président ou le Vice-Président

Organe de révision

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, La Chaux-de-Fonds

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

II. Gestion et placement de la fortune

| | 31.12.2015 CHF | % de la fortune |
|--|-------------------|-----------------|
| <i>Liquidités</i> | 989'905 | 50.2% |
| <i>Créances et autres créances et transitoires</i> | 87'542 | 4.4% |
| <i>Stocks</i> | 9'400 | 0.5% |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | 885'003 | 44.9% |
| Total des placements | 1'971'850 | 100.0% |

Tous les actifs de la fondation sont localisés en Suisse et libellés en francs suisses.

III. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du code des obligations. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-dessous:

Créances diverses envers des tiers

Les créances diverses envers des tiers sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction des éventuelles corrections de valeur estimées nécessaires.

Stocks moyens auxiliaires

Les stocks de moyens auxiliaires sont valorisés à 60% de leur prix d'acquisition pour tenir compte du risque d'obsolescence inhérent à ces objets.

Immeuble

L'immeuble est valorisé à son prix d'acquisition de l'époque.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

IV. Commentaires des comptes annuels

**Utilisation des résultats reportés
des exercices précédents**

Dans sa séance du 8 juin 2015, le Conseil de fondation a décidé de prélever CHF 4'298.25 du total des résultats reportés au 31 décembre 2014 et d'attribuer ce montant à la réserve formation. Par conséquent, le total des résultats reportés au 1^{er} janvier 2015 s'élève à CHF 313'361.64.

| Amortissements | 2015 CHF | 2014 CHF |
|--|---------------------|---------------------|
| Amortissements mobilier et matériel | 500.00 | 500.00 |
| Autres produits | | |
| Cours subventionné - Centrevue | 7'236.10 | 1'310.90 |
| Recettes liées aux cours de sensibilisation | 12'100.00 | - |
| Recettes diverses liées au camp d'enfants | - | 5'193.80 |
| Recettes liées aux cours de réadaptation | 2'105.20 | - |
| Total | 21'441.30 | 6'504.70 |
| Détail des produits et charges d'immeuble | | |
| Produits d'immeuble | 42'070.00 | 42'070.00 |
| Loyers à des tiers | 17'070.00 | 17'070.00 |
| Loyer à Centrevue | 25'000.00 | 25'000.00 |
| Charges d'immeuble | 42'070.00 | 42'070.00 |
| Intérêts hypothécaires | 17'500.00 | 17'500.00 |
| Autres charges | 5'817.00 | 23'462.30 |
| Attribution à la réserve immeuble | 18'753.00 | 1'107.70 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

V. Autres indications

Engagement conditionnel de prévoyance

Le Parlement fédéral a adopté le 17 décembre 2010 une réforme de la LPP, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, qui implique, entre autres, que les institutions LPP de droit public devront atteindre un taux de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, soit en 2052. Des bornes intermédiaires de 60% au 1^{er} janvier 2020 et de 75% au 1^{er} janvier 2030 ont également été fixées.

Le 26 juin 2013, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une loi modifiant la Loi sur la caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprend les mesures de recapitalisation suivantes :

- Augmentation des cotisations ordinaires à 24.5% (60% à charge de l'employeur, 40% à charge de l'assuré) ;
- Rééchelonnement des cotisations et des rappels selon l'âge ;
- Passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans ;
- Demi-indexation des rentes si le chemin de croissance est respecté ;
- Constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 270 millions à charge des employeurs, valeur 1er janvier 2014 ;
- Contribution unique d'assainissement de CHF 60 millions à charge des employeurs, valeur 1er janvier 2019.

Il est par ailleurs prévu que la caisse institue un plan de prévoyance de base en primauté de cotisation dès que son taux de couverture atteindra 80%, mais au plus tard au 1er janvier 2039. Le découvert résiduel à la date du changement de primauté sera réparti entre les employeurs.

Selon les informations reçues de la caisse par courriel en avril 2016, le montant de ce découvert attribuable à la FAS au 1er janvier 2016 est de 879'000 (1ère hypothèse) ou de CHF 967'000 (2ème hypothèse). Ces deux hypothèses distinctes s'expliquent par l'article 4 alinéa 4 de la LCPFPub, qui peut être interprété de deux manières différentes. Selon les principes comptables applicables, le montant le plus élevé des deux hypothèses doit être retenu et considéré comme un engagement à provisionner. Les montants communiqués par prévoyance.ne sont encore provisoires à ce stade et il convient donc d'émettre les réserves d'usage à ce sujet.

Sur la base du courriel reçu de Prévoyance.ne en avril 2016, la situation de la Fondation concernant ces engagements est la suivante:

| | Total selon courriel du 8.04.2016 | Provision au 31.12.2015 |
|--|---|----------------------------|
| Part à l'apport supplémentaire employeur, à verser au 1 ^{er} janvier 2019 | 41'400.00 | 41'400.00 |
| Part au découvert résiduel entre 80% et 100% | 967'000.00 | 30'000.00 |
| Total | 1'008'400.00 | 71'400.00 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

| V. Autres indications (suite) | 31.12.2015 CHF | 31.12.2014 CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| Dettes découlant d'opérations de crédit bail non inscrites au bilan | | |
| Contrat de location à long terme, bureaux sis Faubourg de l'Hôpital 23 à Neuchâtel - échéances prises en considération pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2021. | 124'560.00 | 103'800.00 |
| Contrat de location à long terme, bureaux sis Av. Léopold Robert 90 à la Chaux-de-Fonds - échéances prises en considération pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016. | 18'480.00 | 18'480.00 |
| Contrat de location à long terme, bureaux sis Pourtalès 1 à Neuchâtel - échéances prises en considération pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2020. | 118'200.00 | 118'200.00 |
| Actif gagé | | |
| Valeur nominale de la cédule remise en nantissement | 750'000.00 | 750'000.00 |
| Utilisée à concurrence de | 700'000.00 | 700'000.00 |
| Valeur comptable de l'immeuble grevé | 885'000.00 | 885'000.00 |
| Valeur d'assurance-incendie | | |
| Immeuble - valeur ECAP | 1'361'905.26 | 1'361'905.26 |

Autres indications prévues par la loi

La présentation des comptes a été modifiée (application du nouveau droit comptable dès l'exercice 2015). Les comptes comparatifs ont été retraités en conséquence.

TABLEAU DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET DES RESERVES, EXERCICE 2015

| | 01.01.2015 CHF | Dotation CHF | Dissolution CHF | 31.12.2015 CHF |
|--|-------------------|-----------------|--------------------|-------------------|
| RESERVES AFFECTEES PAR LES DONATEURS | | | | |
| Réserve projet ABAPlans | 50'043.60 | | -24'000.00 | 26'043.60 |
| Réserve Abacus | 67'130.85 | | -16'416.85 | 50'714.00 |
| Total des réserves affectées | 117'174.45 | | | 76'757.60 |
| AUTRES RESERVES | | | | |
| Réserve informatique + 50ème | 29'848.00 | | | 29'848.00 |
| Réserve développement FAS | 44'138.01 | | | 44'138.01 |
| Réserve coordination Services privés | 31'562.95 | | | 31'562.95 |
| Réserve immeuble | 27'358.80 | 18'763.00 | | 46'111.80 |
| Provision renouvellement informatique | 16'774.04 | | | 16'774.04 2) |
| Réserve aides directes | 8'585.40 | 1'060.25 | | 9'645.65 |
| Réserve mobilier | 3'318.05 | | | 3'318.05 1) |
| Réserve matériel de réadaptation | 8'520.85 | | | 8'520.85 |
| Réserve équipement | 7'499.50 | | | 7'499.50 1) |
| Réserve stagiaire | 7'938.20 | | | 7'938.20 |
| Réserve publicité | 3'310.89 | | -1'247.00 | 2'063.89 |
| Réserve formation | 14'716.30 | 4'298.25 | -2'637.00 | 16'377.55 |
| Réserve groupe de parole | 11'420.25 | | | 11'420.25 |
| Réserve LAVI | 16'435.15 | | | 16'435.15 |
| Réserve équipement LAVI | 49'167.70 | | | 49'167.70 1) |
| Réserve logiciel et informatique | 16'994.66 | | | 16'994.66 2) |
| Réserve TEH (Traite des êtres humains) | 15'121.95 | 1'111.15 | | 16'233.10 |
| Total des autres réserves | 312'710.70 | | | 334'049.35 |
| 1) CHF 59'985.25 | | | | |
| 2) CHF 33'768.70 | | | | |
| CAPITAL DE LA FONDATION | | | | |
| Capital libre en début d'exercice | 100'500.00 | | | 100'500.00 |
| Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux réserves | 317'659.89 | 72'624.21 | -4'298.25 | 385'985.85 |
| Total des capitaux propres | 418'159.89 | | | 486'485.85 |

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Tous ces rapports, comptes et bilans

ont été approuvés par

le Conseil de la Fondation neuchâteloise

pour la coordination de l'action sociale

le 6 juin 2016 à Neuchâtel

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale - FAS

Fbg de l'Hôpital 23
2000 Neuchâtel

☎ 032 886 80 00 - 📠 032 722 04 93
✉ FAS@ne.ch
www.fas-ne.ch

Traite des êtres humains - TEH

Fbg de l'Hôpital 23
2000 Neuchâtel

☎ 032 886 80 02 - 📠 032 722 04 93
✉ FAS@ne.ch
www.traite-des-etres-humains.ch

Centre de consultation LAVI

Bureau de **La Chaux-de-Fonds**
Av. Léopold-Robert 90
Case postale 293
2301 La Chaux-de-Fonds

☎ 032 889 66 52 - 📠 032 889 66 53
✉ LAVI.vch@ne.ch
www.lavi-ne.ch

Bureau de **Neuchâtel**
Rue Pourtalès 1
Case postale 2050
2001 Neuchâtel

☎ 032 889 66 49 - 📠 032 889 66 51
✉ LAVI.neuchatel@ne.ch
www.lavi-ne.ch

Service de consultation conjugale - SCC

Bureau de **La Chaux-de-Fonds**
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
2300 La Chaux-de-Fonds

☎ 032 886 80 10 - 📠 032 722 04 93
✉ FAS@ne.ch
www.consultations-conjugales.ch

Bureau de **Neuchâtel**
Fbg de l'Hôpital 23
2000 Neuchâtel

☎ 032 886 80 10 - 📠 032 722 04 93
✉ FAS@ne.ch

Centrevue - autonomie et intégration pour personnes aveugles et malvoyantes

Rue de Corcelles 3
Case postale 227
2034 Peseux

☎ 032 886 80 40 - 📠 032 722 07 47
✉ Centrevue@ne.ch
www.centrevue.ch